

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XI

NOVEMBRE 1912

N° 11

FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

SOLLERTI . ET . INDUSTRIO . VIRO
QUI . HERODOTI . TACITIVE . VESTIGIA . SEQUENS
NOBILISSIMAE . GENTIS . SUAE . GESTA
LILIORUM . AC . ROSARUM . ALTERNO . SUB . SCEPTRO . PERACTA
PATRIAE . FASTIS . DILIGENTI . CALAMO . INSCRIPT
ET . GALLIAE . NOVAE
VIROS . HEROIDES . IN . PACE . BELLOVE . DUCES
FIDEI . PRAECONES . MARTYRES . CHRISTI
COLONOS . SECURI . ET . ARATRO . SYLVAS . IN . ARVA . VERTENTES
INSCIO . OSTENDENS . SAECULO
CANADENSIVM . NOMEN . OMNIBUS . COMMENDAVIT
CONCIVIVM . ANIMOS . EREXIT
ET . AD . AEQUALIA . IURA . CONQUIRENDA . IMPULIT
NATALI . IN . URBE . TANTAE . MEMORE . VIRTUTIS
MUNIFICENTISSIMUS . DATOR . ALTER . MAECENAS
HOC . INSIGNE . MONUMENTUM
PROPRIIS . SUMPTIBUS . ERECTUM
OMNIUM . PLAUSU . DEDICAVIT . XIV . KAL . NOV . A . D . MCMXII

(Traduction)

A l'homme ingénieux et travailleur qui, suivant les traces d'Hérodote ou de Tacite, d'une plume diligente inscrivit aux fastes de la patrie les gestes de sa très-noble nation, accomplis sous les règnes successifs des Lys et des Roses, et révélant à une génération qui les ignorait les héros, les héroïnes de la Nouvelle-France, ses chefs durant la paix et durant la guerre, les hérauts de la Foi, les martyrs du Christ, les colons avec la hache et la charrue changeant en moissons les forêts, mit partout en honneur le nom canadien, releva le courage de ses compatriotes et les poussa à la conquête de droits égaux, un très-généreux donateur, autre Mécène, dans cette ville natale qui se souvient d'une telle vaillance, a dédié, aux applaudissements universels, ce monument insigne, érigé à ses propres frais, le 14e jour des calendes de novembre, l'an du Seigneur, 1912.

 Prière de lire l'avis à la dernière page.

L'organisation religieuse et le pouvoir civil

XXIII

L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE EN GÉNÉRAL

L'ère moderne n'est guère favorable aux immunités et aux privilèges. C'est dans un sens égalitaire que, depuis la Révolution, les doctrines politiques et les opinions juridiques ont surtout évolué, et c'est au nivellement des classes et à la ruine de toute distinction et de toute supériorité sociale que tendent les adeptes fidèles et les hardis protagonistes des théories novatrices.

Puissant est ce courant d'idées. Il creuse dans les meilleurs esprits des traces profondes. Il emporte avec lui, comme des débris d'ancien régime, la conception organique de la société et les droits traditionnels d'immunité inscrits dans la législation canonique et mis, pendant si longtemps, par tant de monarques au rang des lois fondamentales de leurs royaumes.

Ces droits pourtant sont réels; ils ne sauraient être révoqués en doute. Ils ne sont pas, non plus, dans l'Eglise un simple vêtement vieilli et comme une superfétation encombrante et surannée. Et c'est parce que nous les estimons à la fois hautement utiles et parfaitement établis que nous saisissons volontiers l'occasion d'en rappeler au public la notion exacte et d'en soutenir, au rebours des idées existantes, le bien fondé et l'actuelle opportunité.

Plusieurs font erreur dans la façon même de concevoir l'immunité ecclésiastique. Ils se la représentent comme une faveur d'occasion, libéralement octroyée par le pouvoir civil; ils ne semblent pas se douter qu'elle est une chose due, un apanage nécessaire de l'Eglise, et qu'elle tire son existence de raisons supérieures aux mobiles et passagères volontés de la puissance temporelle ¹.

Les théologiens la définissent ², non une concession gracieuse,

¹ Cavagnis, *Inst. jur. pub. eccl.*, nn. 162, 172; Syll. de Pie IX, prop. 30.

² Cf. Ferraris, *Prompta bibliotheca* (éd. Migne), t. IV, col. 321.

mais un droit propre par lequel les personnes et les biens d'Eglise, ainsi que les lieux sacrés, échappent aux lois, aux charges et aux impositions séculières incompatibles avec leur caractère religieux.

Cet énoncé descriptif indique l'essence même de l'immunité, et, avec elle, les trois sortes d'exemption qui se greffent sur son concept général. Il y a en effet une immunité relative à la personne même des clercs, et qu'on appelle pour cela personnelle ; il y en a une autre qui se rapporte aux biens ecclésiastiques, et que l'on désigne, dans le langage canonique, sous le nom d'immunité réelle ; il y en a une troisième concernant les édifices et les lieux affectés au culte, et que l'on nomme immunité locale.

Le droit d'immunité semble, dans l'histoire des religions, étroitement lié aux fonctions du culte et à la sainteté du sacerdoce.

Les païens, comme Bellarmin l'observe ¹ d'après Aristote, César et Plutarque, reconnaissaient formellement ce privilège. Ils entouraient d'un superstitieux respect leurs prêtres et les temples de leurs idoles. Ces temples jouissaient du droit d'asile ². Et nous lisons dans la Genèse ³ qu'en Egypte la loi de l'impôt payable au roi faisait une exception expresse en faveur de la caste sacerdotale.

Chez les Hébreux, prêtres et lévites formaient, par une disposition divine spéciale, la portion préférée du peuple élu. Dieu les avait séparés des autres tribus et assujettis à son service ⁴. « Chargés, dit un commentateur de la Bible ⁵, des intérêts supérieurs de la nation théocratique, et formant comme une garde d'honneur autour de la tente sacrée de Jéhovah, le tabernacle, les Lévites étaient naturellement dispensés de tout autre emploi ; du reste, leur rôle quotidien les rendait beaucoup plus utiles à leurs frères que le métier des armes, et exigeait d'eux habituellement de plus grands sacrifices. » « Ils avaient pour séjour garanti et privilè-

¹ *De clericis*, c. 29.

² Cf. 1 Mach. X, 31, 43, 83.

³ XLVII, 22, 26.

⁴ Nomb., III, 9-12 ; VIII, 13-19.

⁵ Fillion, *La Sainte Bible* (3^e éd.), t. I, p. 429.

gié certaines villes déterminées ¹ ; et leur entretien tombait à la charge de la nation. » ² Le roi de Perse, Artaxercès, dans ses instructions à Esdras, ³ défendit d'imposer aux ministres même les plus humbles du temple de Jéhovah nouvellement reconstruit aucune taille et aucun tribut. Nous savons en outre, par le texte sacré, qu'il existait des villes de refuge, et que de formelles prohibitions en protégeaient l'enceinte ⁴.

On a là, dans leurs sources historiques, les éléments constitutifs et primordiaux de l'immunité tripartite revendiquée, sous la Loi nouvelle, par l'Eglise, et reconnue jadis dans une très large mesure par l'autorité séculière.

Cette reconnaissance remonte jusqu'aux premiers empereurs chrétiens, Constantin et Théodose. Et si l'on étudie de près les formules juridiques qui l'expriment, l'on constate qu'elle repose non sur une simple et transitoire bienveillance des princes, mais sur la haute et juste idée que ces hommes d'une foi robuste et d'une raison éclairée se faisaient des choses et des personnes religieuses. Leur esprit savait s'élever jusqu'aux sphères du surnaturel et jusqu'à la notion d'une société dépositaire des droits mêmes de Dieu.

Cette notion transcendante n'a pu, au cours des siècles, se maintenir en tout son éclat. Et c'est à mesure qu'elle s'est obscurcie et qu'elle s'est oblitérée sous l'influence du naturalisme grandissant, que l'immunité ecclésiastique a vu se dresser contre elle les plus perfides et les plus redoutables ennemis.

Déjà, sous Henri II, le saint archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, avait payé de sa tête son courage à défendre l'indépendance des clercs et les libertés de l'Eglise. Il avait dit un jour : « La liberté ecclésiastique est sous notre garde ; il nous appartient de veiller à son intégrité ; l'exemple du souverain prêtre nous apprend à combattre pour elle jusqu'au trépas. » ⁵ Et le noble geste du martyr était venu souligner ces fières paroles.

¹ Jos. XXI.

² Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, au mot Lévi, col. 207.

³ Esd. VII, 24.

⁴ Nomb. XXXV, 14-15.

⁵ Giles et Darboy, *Saint Thomas Becket*, 2^e éd., t. I, p. 418.

Au quatorzième siècle et au seizième, plusieurs hérétiques tentent de découronner le clergé en lui déniaient les droits dont il a joui jusque-là en matière de juridiction et d'impôt¹. C'est l'époque où un souffle de réforme passe sur le monde chrétien. Le Concile de Trente s'assemble, et dans son souci de conserver intactes, avec l'intégrité des mœurs, les croyances et les saines traditions catholiques, il affirme et proclame contre les novateurs l'antique doctrine des immunités.

Cette doctrine reste toujours vraie. Elle va néanmoins subir, de la part du régéralisme, de la part du philosophisme, de la part surtout du radicalisme révolutionnaire, des atteintes plus graves encore. Et sous le règne triomphant du droit public moderne, par la malice des uns, par la défaillance des autres, la plupart des immunités, dans le plus grand nombre des contrées chrétiennes, vont être outrageusement bannies du texte des lois. Les églises seront violées, les biens ecclésiastiques imposés, les clercs jetés à la caserne, les prêtres et les évêques, les cardinaux même, entraînés devant les tribunaux civils.

Voilà des faits bien peu distants de l'âge où nous vivons, et des actes gouvernementaux qui nous sont malheureusement trop connus.

C'est l'œuvre de ce qu'on appelle avec complaisance le droit commun, et de ce qui n'est, en réalité, qu'une contrefaçon misérable du droit. Par une aberration singulière, on met Dieu sur le même pied que l'homme, et on somme l'Eglise qui a pour chef le Roi immortel des siècles d'abdiquer sa dignité, et de descendre au niveau d'une vulgaire association industrielle ou commerciale.

Cette Eglise peut sans doute²,—différentes conventions sont là pour le prouver,—l'Eglise peut, selon que les circonstances le conseillent ou l'exigent, renoncer à l'exercice de certains droits d'immunité. Elle ne peut pas, elle ne veut pas renier le principe sur lequel ces droits s'appuient, ni s'interdire de réclamer, aux heures favorables, les privilèges juridictionnels et les avantages sociaux auxquels son caractère d'institution religieuse, souveraine et indépendante, lui confère des titres indiscutables.

¹ Bellarmin, *De clericis*, c. 28.

² Cavagnis, *Inst. jur. pub. eccl.*, vol. II (3^e éd.), l. III, n. 161.

Nous n'irons, certes, pas jusqu'à prétendre que l'immunité ecclésiastique, entendue dans son sens le plus large et prise en ses conséquences les plus éloignées, est formellement et immédiatement de droit divin. Cette opinion ne nous paraît ni strictement nécessaire ni suffisamment démontrée. Ce qui est sûr du moins, c'est que de la constitution même de l'Eglise, et de l'ordre supérieur et surnaturel auquel elle appartient, découlent pour cette société des prérogatives spéciales de liberté, de suprématie, d'autonomie, et que le droit d'immunité considéré en sa substance, et abstraction faite des multiples applications qu'on en peut déduire, émane de la loi divine naturelle et positive. La loi ecclésiastique y ajoute pour en définir les limites et pour en régler, selon le besoin des temps, les exigences diverses et les modes particuliers : elle ne va pas au delà ¹.

Cette législation, à la fois divine et humaine, n'a rien d'arbitraire. Et les principes dont elle s'inspire, loin de contredire la raison, lui empruntent toute leur clarté et toute la solidité des plus fermes doctrines juridiques.

Qui le pourrait nier ? La société religieuse, ses ministres, ses édifices, ses biens, participent en quelque sorte de l'excellence même de Dieu. Dieu vit, agit, se manifeste dans l'Eglise. Le pouvoir civil n'a pas plus de juridiction sur les personnes et sur les objets voués au culte divin que l'homme n'en peut prétendre sur la divinité elle-même. C'est ce que comprirent les premiers monarques chrétiens, si respectueux des intérêts de la foi et si empressés à leur assurer la faveur et la protection des lois civiles. « Une vieille coutume, lisons-nous dans le code théodosien, ² coutume qui date des temps du paganisme et que, chez tous les peuples, l'instinct naturel et le sens moral ont sanctionnée, élève les rites religieux bien au-dessus des fonctions humaines et fait de tout ce qui touche à la religion comme un monde à part, séparé des choses terrestres, sacré, inviolable. »

¹ « L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques résulte, dit le Concile de Trente, d'une disposition divine et des sanctions canoniques. » (Sess. XXV, c. 20 de *Reform.*) ; — cf. Satolli, de *Concordatis*, leet. XXI.

² Cavagnis, *ouv. et l. cit.*, n. 176.

C'est cette pensée de foi qui inclina pendant plusieurs siècles l'esprit des princes à ratifier, sans en prendre ombrage, les immunités cléricales, et c'est cette considération supérieure qui justifie, aux yeux des croyants et de tous les gens non prévenus, les privilèges que le droit social chrétien attribue à l'ordre ecclésiastique.

Itérativement, et à dessein, nous employons le mot « privilèges. »

Ce vocable, nous le savons, est loin d'être populaire. Faut-il donc s'en effrayer ? « L'immunité ecclésiastique, déclare Libérateur, ¹ est incontestablement un privilège, si le privilège (comme on le définit) est l'affranchissement d'une personne ou d'une chose de quelque obligation ou de quelque charge commune. » Mais ce qu'il faut se hâter d'ajouter, c'est que, à ce droit d'exception, correspond un grand service social ; et aussi longtemps qu'il y aura dans le monde des églises où l'on prie, des prêtres qui se dévouent au salut des peuples, des biens que l'on consacre au soulagement des pauvres, ce sera le devoir des autorités publiques de couvrir ces biens, ces prêtres, ces églises, d'un rempart de justice et de gratitude ; autrement dit, de l'immunité.

Le célèbre publiciste français, Hippolyte Taine, au début de son important ouvrage sur les origines de la France contemporaine, décrit en détail la structure de l'ancienne société. Il énumère les privilèges dont certaines classes sociales jouissaient, et il reconnaît que pendant des siècles les privilégiés rendirent à la nation des services locaux et généraux suffisants pour légitimer leur exceptionnelle situation. « En 1789, dit-il, ² trois sortes de personnes, les ecclésiastiques, les nobles et le roi, avaient dans l'Etat la place éminente avec tous les avantages qu'elle comporte, autorité, biens, honneurs, ou, tout au moins, privilèges, exemptions, grâces, pensions, préférences et le reste. Si depuis longtemps ils avaient cette place, c'est que depuis longtemps ils l'avaient méritée. En effet, par un effort immense et séculaire, ils avaient construit tour à tour les trois assises principales de la société moderne, » l'assise religieuse, l'assise militaire, l'assise politique.

Ces paroles de l'illustre écrivain sont précieuses. Elles font

¹ *L'Eglise et l'Etat*, éd. Palmé, p. 524.

² *Les Orig. de la Fr. cont.*, t. I, l. I, ch. 1.

voir et elles établissent que, dans une société bien organisée, l'inégalité des services rendus exige et justifie une hiérarchie proportionnelle d'avantages et de situations.

Or, quoi qu'il faille penser de l'ancienne monarchie et de l'ancienne noblesse, et des défections sociales plus ou moins graves que bon nombre d'historiens leur imputent, une chose ne peut être contestée : c'est que le clergé, dans son ensemble, n'a point cessé d'être lui-même, actif, dévoué, attaché à ses devoirs et fidèle à sa haute mission d'utilité privée et publique. Et aujourd'hui comme hier, comme jadis, comme toujours, bien aveugles sont ceux qui s'obstinent à ne pas voir dans l'Eglise du Christ le facteur principal et l'artisan indispensable de la grande œuvre éducatrice et civilisatrice.

Dans leur détresse, c'est vers cette Eglise que les esprits troublés et les âmes désemparées peuvent se tourner avec confiance. Dans leur angoisse, c'est à elle que les miséreux de tout genre peuvent, sans crainte de refus, demander sympathie et secours. Dans le conflit de classes suscité et envenimé par des convoitises ardentes et par des théories captieuses, c'est elle qui, de sa voix contenue et persuasive, prononce des paroles de salut et offre les solutions les plus justes, les plus pacifiantes et les plus fécondes.

Le rôle nécessaire qu'elle joue dans le monde grandit avec les difficultés mêmes que l'influence de l'erreur et le mouvement des idées et des intérêts font surgir.

Les droits et les privilèges qu'elle réclame, et qui parurent autrefois si justifiables, n'ont en conséquence rien perdu de leur légitimité et de leur raison d'être.

L.-A. PAQUET, ptre.

AVERTISSEMENT

A l'avenir, les seuls ouvrages dont on nous fera parvenir DEUX exemplaires auront droit à une notice critique dans la Bibliographie de notre Revue. Ceux dont on ne nous aura envoyé qu'un seul exemplaire seront simplement mentionnés sous le titre "Ouvrages reçus"

DEUX GRANDES FONCTIONS CHEZ L'INSECTE

La respiration chez l'insecte

(Suite et fin.)

Chez nous, chez les vertébrés, il existe un système respiratoire unique, qui commence à l'arrière-bouche : c'est la trachée-artère, qui se divise en deux branches pour entrer dans les deux poumons et se ramifie à l'infini dans les deux masses pulmonaires. En sorte que l'on peut se représenter notre système respiratoire sous la forme d'un arbre... qui aurait la tête en bas.

Eh bien, chez les insectes, il y a, pour l'introduction de l'air à l'intérieur du corps, non pas, comme chez nous, un seul de ces arbres trachéens ; mais il y en a autant qu'il y a de *stigmates*, c'est-à-dire que, de chacune de ces " boutonnières ", ainsi que je disais en commençant, part l'un de ces arbres dont le tronc et les branches vont se divisant à n'en plus finir. Aussi, quand je me trouve en présence, par exemple, d'un représentant de la nation des coléoptères, chez la plupart desquels il y a dix paires de stigmates et par suite dix paires d'arbres trachéens—un vrai bocage !—je ne sais pas me défendre d'être un peu, je l'avoue, humilié de n'avoir, moi, qu'un seul arbre trachéen, et, encore, la tête en bas, dans la poitrine.

Mais entrons maintenant, voulez-vous ? dans l'une de ces trachées d'insecte.—Cela tout d'abord, évidemment, n'est qu'une façon de dire. Car, outre que le volume de ces conduits est presque microscopique et donc beaucoup trop fin, non moins évidemment, pour que des visiteurs de notre espèce y puissent s'ébattre, il faut être de l'air, et encore passablement pur, pour y pénétrer. Si vous n'êtes, par exemple, qu'un grain de poussière, même de taille minime, vous resterez indéfiniment à la porte. Ces trachées ne sont donc pas ouvertes à tout venant. C'est que leurs stigmates, autrement dit : leurs orifices extérieurs (dont on aperçoit, même à l'œil nu, chez les insectes et les larves de bonne taille, la double rangée courant sur les côtés du corps), sont munis d'appareils d'occlusion qui fonctionnent suivant le bon plaisir du maître de céans. Parfois, ces appareils consistent simplement en des lames dentelées et garnies de cils, qui peuvent s'engrener les unes dans les autres et réaliser une fermeture assez hermétique. Parfois aussi, surtout chez les coléoptères, le système

de fermeture est autrement compliqué. Il se compose de trois pièces de consistance cornée, qui, se mouvant sous l'action d'un muscle particulier, se rapprochent et obstruent plus ou moins complètement l'ouverture de la trachée.

...Cela ne vous dit rien, ô lecteur mon ami, cela ne vous dit rien, cette occlusion *ad libitum* des stigmates ? Se peut-il vraiment que vous n'ayez pas l'esprit frappé de l'énorme importance qu'a, dans la vie entomologique, cette affaire de fermeture des orifices respiratoires ? Il est donc bien vrai que chez nous, Français si légers, il n'est presque personne qui réfléchisse... Vous voyez, par exemple, un Hanneton plongé dans l'eau trois jours et plus, y tomber même en syncope, puis se ranimer assez vite quand il est ramené à l'air ; et cela ne vous dit rien ?—Eh bien, ce qu'il y a à dire, c'est que l'insecte, à qui il arrive de tomber à l'eau (quand il n'est pas aquatique de sa nature, bien entendu), n'a qu'à fermer ses stigmates par l'appareil dont ils sont munis, puis à se croiser les bras—disons les pattes, si vous voulez—, et à tâcher ensuite de sortir de là. Il est de toute évidence que si la situation se prolonge trop, il se noiera, mais sans que ce soit du fait de l'eau, qui n'a pu pénétrer dans son système respiratoire, ni dans son estomac, étant donné que, s'il avait soif, ce n'était assurément pas le moment d'ouvrir le bec, dans un moment si périlleux, pour se désaltérer. Que si l'on s'étonne de voir que notre insecte se noie sans avoir avalé d'eau, je répondrai que cette surprise ne peut résulter que de l'ignorance où l'on est des conditions requises pour que l'on puisse périr par immersion. Ce n'est pas parce que l'on boit de façon excessive que l'on se noie, et les buvettes, quoique parfois l'on y boive beaucoup, ne sont pas généralement des endroits où l'on est exposé à se noyer. Quand donc l'on se noie, chez les vertébrés, cela vient de ce que, plongé dans l'eau, l'on ne peut plus respirer, c'est-à-dire introduire de l'air dans les poumons, pour la purification du sang. Chez l'homme, par exemple, tout le sang passant, se purifiant et se revivifiant au contact de l'air dans les poumons, il devient de plus en plus impur et impropre à la vie quand, par exemple au bout de deux minutes, il a déjà parcouru quatre fois tout l'organisme, se chargeant chaque fois d'acide carbonique et d'autres déchets non moins délétères, qui empoisonnent les tissus et amènent rapidement la mort. Il est évident que, chez les insectes, la purification du sang n'a pas besoin de se faire si souvent ni peut-être si complètement, puisqu'ils peuvent vivre des trois jours sans renouveler leur provision d'oxygène.

D'autre part, voici encore un fait qui paraît tout d'abord et pour

le moins paradoxal. Pour détruire des insectes dans un local donné, on le remplit d'un gaz toxique,... et personne n'y meurt. Si, par contre, on n'y a laissé dégager qu'une petite quantité de gaz irrespirable, les insectes y périssent promptement. Qu'est-il arrivé dans l'un et l'autre de ces cas ? Dans le premier, il est arrivé que les intéressés se sont aperçus tout de suite de la nature dangereuse de l'air ambiant, et qu'ils ont fermé tout de suite les... sabords, je veux dire, évidemment, leurs orifices respiratoires ; dans le second cas, où le gaz toxique n'était qu'en petite quantité et par conséquent peu perceptible tout d'abord, ils ont continué sans défiance à respirer, leur sang ne s'est plus purifié comme il le fallait, et à mesure que ces conditions pénibles se sont accentuées, leur activité vitale s'est ralentie, un funeste engourdissement les a paralysés, le flambeau de leur existence s'est éteint, et le fil de leur existence s'est cassé...

Les appareils de fermeture des orifices respiratoires ne sont pourtant pas seulement des 'moyens de protection contre l'entrée des substances inutiles ou nuisibles. Ils ont aussi à jouer un rôle important dans l'acte même de la respiration, et la façon dont ils sont alors utilisés est encore un détail très inattendu et très intéressant, et où la sagesse du Créateur se révèle au moins autant que en maints autres phénomènes naturels qui paraissent beaucoup plus considérables.—On imagine bien que l'air atmosphérique aspiré par les trachées se montre assez paresseux lorsqu'il lui faut s'engager dans les ramifications de ces tubes, et surtout se rendre jusque dans les dernières et incroyablement fines subdivisions de ces canaux microscopiques. C'est pourtant là, dans ces ultimes ramifications, que les phénomènes de la respiration doivent se produire, que le sang doit se débarrasser de ses déchets et se pourvoir de l'oxygène nécessaire; le tout à travers les membranes minces qui séparent le liquide sanguin du fluide gazeux. Or, laissé à lui-même, l'air atmosphérique "revirerait" en chemin, il n'irait pas jusqu'au bout de la route trachéenne, et s'en reviendrait dans l'atmosphère sans avoir rempli sa tâche, laissant au liquide sanguin le soin de se purifier comme il pourrait, à la diable ou même pas du tout.— Par exemple, les choses ne se passent pas de la sorte, et l'air ne pourra revenir en arrière et se replonger dans la masse atmosphérique qu'après avoir pénétré jusqu'au bout des subdivisions trachéennes, quelque étroit que soit le passage qui y mène. Et voici la façon très simple dont s'obtient un résultat si intéressant. On sait que l'acte respiratoire se compose de deux mouvements successifs, l'inspiration et l'expiration : celle-ci se produisant par la contraction périodique

des muscles abdominaux qui diminuent le volume de l'abdomen, et pousse en dehors l'air qui se trouve dans les trachées ; l'inspiration résulte, elle, du retour de l'abdomen à son volume normal, ce qui oblige — la nature, comme on sait, ayant horreur du vide — l'air à entrer par les stigmates et à pénétrer dans les trachées. Eh bien, dès que les muscles se contractent pour l'expiration, les stigmates se ferment durant un instant : mais, durant ce court moment, l'air des trachées, pressé par la contraction des organes et ne pouvant plus s'échapper au dehors, n'a pas d'autre issue que celle des ramifications intérieures des trachées, jusqu'aux fines extrémités desquelles il se trouve poussé, et où se produit la purification du sang.

On le voit : il n'y a pas chez les insectes, comme chez les vertébrés, de poumons où la masse du liquide sanguin vient rencontrer l'air atmosphérique. Et voilà bien, n'avoir pas de poumons, le meilleur moyen connu d'éviter la phtisie pulmonaire ! Ce sont les canaux trachéens et leurs ramifications multipliées à l'infini qui conduisent l'air oxygéné au tissu cellulaire de tous les organes, et le distribuent ainsi dans tout le corps, jusque dans les pattes, jusque dans les nervures des ailes. Et la purification du sang, chez eux, se produit donc à la fois dans tous les points de l'organisme.



Les détails qui précèdent suffisent pour donner une idée assez complète de la façon dont la respiration se fait chez les insectes. Par le système trachéen, qui peut compter jusqu'à vingt appareils ramifiés distincts et agissant simultanément, quoique de manière indépendante : l'air atmosphérique parvient rapidement et constamment dans toute l'étendue de l'organisme, et y produit sans cesse l'oxygénation du liquide sanguin, qu'il débarrasse en même temps de ses déchets pour les rejeter, par l'expiration, dans le vaste réservoir atmosphérique — que les agents naturels purifient et reconstituent sans relâche, et où, sans cesse aussi, nous puisons l'oxygène dont nous avons besoin ; non seulement nous, mais tous les animaux, grands et petits, et tous les végétaux. Quels horizons étonnants s'offrent ici à l'imagination ! Dans l'air que je respire en ce moment, qui niera qu'il puisse se trouver des éléments qui ont déjà servi, pour le maintien de leur activité vitale, ... à Scipion l'Africain, à Duguesclin, à ... Félix Poutré, voire à ce Chardonneret, à cette Cigale, à ce Puceron, voire à ce Peuplier, à cette Laitue, à cette Mignonnette. Voilà donc une fraternité d'un genre spécial qui unit joliment tout ce qui, ici-bas, vit et respire ! Avec un pareil point de vue, ne peut-

on pas penser qu'un saint François d'Assise avait tout sujet, même au sens propre des termes, de dire aux gentils oiseaux noirs : " Mes sœurs les hirondelles ! "

*
* *

Ma désolation est grande de me voir obligé, pour que le présent travail ne dépasse pas les limites raisonnables, de laisser de côté tant de particularités curieuses que nous pourrions maintenant glaner, sur ce sujet de la respiration, en parcourant les divers groupements du monde entomologique. Car je n'ai traité jusqu'ici de cette fonction que d'une façon générale, et encore me suis-je borné à parler de la respiration seulement des insectes aériens. C'est qu'il y a aussi des insectes aquatiques, soit à l'état larvaire, soit à l'âge adulte, soit dans les deux, et chez qui, par conséquent, on respire autrement que chez les habitants de l'air. — Voici, par exemple, des insectes amphibies, qui de temps en temps sont obligés de venir respirer à l'air libre. C'est le cas, notamment, des gros Dytisques, et aussi de ces Gyrins que tout le monde a vu comme " patiner " à la surface de l'eau. Eh bien, ceux-là, en replongeant, emportent avec eux une couche d'air qu'ils ont emprisonnée entre leurs élytres et leur dos, ou qui s'est établie sur le revêtement de poils très fins qui couvre leur face ventrale : les stigmates s'ouvrent dans cette couche d'air, et la respiration s'y fait donc, en une certaine façon, normalement !

Voici les larves aquatiques des Libellules, ces gracieuses Libellules qui déroulent leurs courbes élégantes au-dessus des eaux tranquilles. Ces larves respirent, comme les poissons, par des branchies ou lamelles (dont le nombre peut dépasser 24,000 !) Seulement, ces branchies ne sont pas fixées à la tête de la larve, ah ! au contraire ! Et dire qu'Aristote, le grand Aristote, ne trouvant pas de nez au-dessus de la bouche des insectes, était d'avis que les insectes ne respirent pas !... C'est dans une chambre anale que se trouvent ces branchies ou lamelles, parcourues en tout sens par des ramifications très fines des trachées, à travers les membranes minces desquelles pénètre l'oxygène dissous dans l'eau qui vient les baigner. Et le croirait-on ? à tout instant l'insecte peut chasser brusquement de la chambre anale l'eau qui a baigné ses branchies ; et de cette projection violente résulte une poussée en avant de la larve. C'est là son mode de locomotion ! Si les architectes de marine savaient cela, ils ne seraient sans doute pas lents à construire quelque vaisseau pourvu d'un mode analogue de propulsion !

Voici une autre larve aquatique, celle du *Stratiomys*, qui, elle

aussi, a ses stigmates respiratoires à l'extrémité du corps, et tout autour une couronne de filaments plumeux qui s'étalent et la soutiennent à la surface de l'eau, quand elle monte y respirer ; puis, lorsqu'elle redescend nager, cela se ferme comme un parapluie—qu'elle n'emporte pas sous le bras, certes non ! mais comme une " queue "... qui lui sert peut-être pour aller à la godille.

Enfin—car il faut se borner... " pour savoir écrire, " et je prie, dans l'intérêt de ma réputation, que l'on n'insiste pas pour que je repasse ici les 200,000 espèces d'insectes qui font avec nous séjour sur ce globe terrestre—enfin, dis-je, il y a cette larve aquatique du moustique (Cousin) qui a ses orifices respiratoires placés au bout d'un petit tube situé obliquement sur son dos, et qui, pour respirer, doit se mettre la tête en bas et l'ouverture du tube à la surface de l'eau ! Or, là-dessus, bonnes gens, oyez cette contemporaine et authentique histoire de piraterie. Dès que les " Américains, " qui sont très forts en entomologie, et qui, très occupés, comme on sait, n'entendent pas perdre leur temps à se défendre contre les importunités des encombrants moustiques, dès qu'ils furent au fait de ce mode de respiration des larves de Cousin, l'affaire ne traîna pas. Les moustiques adultes étant difficiles à occire plus que un par un, et le procédé étant un peu long dans la pratique, nos Yankees se rabattirent sur l'insecte à l'état larvaire. " Ah ! il vous faut venir de temps en temps respirer à la surface de l'eau ! Eh bien, nous allons voir ! On va s'amuser ! " Et voici ce qui se passa et se passe encore. On répand un peu de pétrole sur les étangs et les pièces d'eau où les moustiques vont faire leur ponte. Cette huile n'a rien de plus pressé que de se disperser sur l'eau, en couche très mince et dans toutes les directions. Or, en leur temps, les œufs éclosent ; très bien ! Les petites larves commencent à s'ébattre dans l'onde calme et pure, très bien ! Mais quand ces pauvres insectes montent pour avaler un peu d'air, ils rencontrent cette affreuse couche d'huile. S'ils en ingurgitent une petite quantité, ils s'empoisonnent ; s'ils évitent ce danger, comme l'air leur fait défaut, ils se noient déplorablement ! Et voilà comment, dans un pays qui passe pour libre, on ne peut même plus puiser sa petite gorgée d'air dans la vaste atmosphère. Que le sort de ces pauvres petits *culbuteux*, ou de ces pauvres petites *queues-de-poëlon* (car telles sont les poétiques dénominations sous lesquelles se cache, en notre pays, la sympathique personnalité des larves de moustiques) " paraît triste et fâcheux, " comme il est dit dans la chanson du Juif-Errant !

Enfin, ne m'aperçois-je pas que j'ai omis de mentionner ces sacs à

air qui assurent aux gros insectes, tels que, par exemple, le Hanne-ton, un vol si facile. Il y a donc, chez ces insectes, des sortes de renflements remplis d'air sur le trajet des trachées, et cela permet évidemment à ces insectes de s'enlever et de se soutenir avec beaucoup plus de facilité dans leurs courses aériennes. Les oiseaux, qui ont tant besoin de légèreté, n'ont pas manqué d'imiter cette disposition et de se pourvoir—grâce à la bienfaisante "évolution"—de semblables sacs aériens, en communication avec leur appareil respiratoire. Les Yankees, non plus, ne se sont pas faute d'utiliser cette invention des sacs aériens, sinon pour se promener dans les airs, du moins pour soulever et ramener à la surface des eaux les grands navires submergés...

*
* *

Si l'on me permet de faire encore ici un peu d'entomologie... apologétique, j'ai quelque chose à dire à ces messieurs les athées, et matérialistes, les évolutionnistes vrais :

Voici un puceron : l'un de ces jolis pucerons verts qui empoisonnent l'existence des amateurs d'oeillets et de rosiers. Ce petit insecte, qui a la taille d'une tête d'épingle, est un mécanisme merveilleusement organisé et qui fonctionne admirablement. Chez lui s'opèrent les fonctions d'alimentation, de digestion, d'assimilation, de circulation du sang, de reproduction. La respiration s'exerce par une quantité d'arbres trachéens qui vont porter l'oxygène jusqu'aux dernières cellules de ses organes, de ses pattes et de ses antennes presque invisibles à l'œil nu. Et ce petit grain de matière vit ; il voit, il entend, il a faim, il a soif ; il souffre ou il jouit ; il a peur ou il est en sécurité ; il prépare tout lui-même pour que sa progéniture se trouve dans les meilleures conditions possibles... Et vous voudriez nous faire admettre que les forces de la nature, inertes et aveugles, ont pu produire d'elles-mêmes, et sans l'intervention d'un Créateur tout-puissant, des "machines" d'une organisation si prodigieuse, et qui sont vivantes et animées

*
* *

Puisque les insectes sont de telles merveilles d'organisation et de fonctionnement, j'espère, ô lecteur intelligent et sympathique, que vous y regarderez désormais à deux fois avant de les écraser impitoyablement chaque fois que l'occasion s'en présente. Sans doute, notre... frère le Moustique nous fait des piqûres, bien douloureuses.

Mais, d'abord, et cela depuis tel sage de l'antiquité, " la douleur n'est qu'un mot." Et, ensuite, la lancette qui nous fait ces petites saignées est une si admirable pièce de chirurgie ! ainsi que je le montrerai peut-être ici, un peu plus tard. Sans doute, notre... sœur la Mouche domestique est bien importune avec ses promenades intempestives sur votre épiderme et son insistance à faire de votre verre de lait son bassin de natation. Mais son appareil buccal, qui a probablement fourni l'idée de la cuiller des dragues, est si curieux ! Et ses grands yeux bruns, à tant de milliers de facettes, au regard si naïf, sont si étranges ! Comment vous résoudriez-vous à ruiner d'un coup des mécanismes aussi merveilleux ! Envieriez-vous, par hasard, la fâcheuse renommée d'Erostrate ? les tristes et honteux lauriers des Vandales ?...

V.-A. HUARD, ^{pire}.

L'ÉTAT RELIGIEUX ET POLITIQUE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

Toulouse, octobre 1912.

A Monsieur l'abbé LINDSAY,

Directeur de la *Nouvelle-France*, Québec.

Cher Monsieur le Directeur.

Je vous avais promis, en quittant le Canada, il y a quelques semaines, de vous envoyer un rapport sur l'état religieux et politique de la France contemporaine, rapport qui fût la conclusion d'une véritable enquête personnelle.

Je m'empresse de tenir ma parole.

Mon travail est naturellement trop hâtif pour qu'on puisse établir dessus un jugement définitif ; et peut-être aurais-je été plus avisé si je l'avais laissé dormir pendant quelques mois dans mes cartons.

Mais l'expérience que m'ont donnée mes nombreux voyages m'apprend que les vives impressions que l'on ressent en arrivant dans un pays s'effacent vite, et qu'il est presque impossible, lorsqu'on s'est pour ainsi dire fondu dans un milieu, d'échapper à la banalité. L'étranger saisit en débarquant bien des choses dont l'indigène ne s'aperçoit pas, éprouve des sensations que le contraste avec ce qui se passe chez lui rend plus vives.

D'ailleurs, un article n'a pas l'importance d'un livre ; et puis, ne faut-il pas à notre époque faire un peu le *reporter* ?

Mon rapport se divisera en trois parties : opinion des pessimistes ; opinion des optimistes ; mes impressions personnelles.

.....

I

Mais, direz-vous, quels sont les pessimistes, quels sont les optimistes ?

Eh ! mon Dieu ! aujourd'hui, comme au temps du bon Horace, les pessimistes sont les vieux, les optimistes sont les jeunes. Rien de plus naturel.

Laissons maintenant la parole à un vieux pessimiste.

— Mon Père, me dit mon vieil ami, vous avez rencontré, sans doute, depuis votre arrivée, une foule de gens qui vous ont affirmé que la France était en voie de relèvement, qu'une réaction dans le sens chrétien se manifestait partout, et que l'Eglise reprenait son influence. N'en croyez rien ; laissez aux esprits superficiels ces illusions. Pour juger sainement des choses on doit les observer d'un peu haut et s'éclairer à la lumière de l'histoire. Moi, je vous affirme que la France est en pleine décadence, en décadence irrémédiable.

Lorsqu'un grand corps, une nation périt, il ne faut pas s'imaginer que sa mort arrive inopinément et sans convulsions préalables. De même qu'une balle de caoutchouc, lancée en l'air, rebondit plusieurs fois avant de s'immobiliser sur le sol, ainsi l'organisme puissant qu'est un peuple éprouve, pendant des siècles, des mouvements en sens divers qui donnent le change sur son état réel d'anémie. Mais les hauts et les bas de la maladie n'affectent en rien le résultat final. Tel est bien le cas de la France. Depuis des siècles elle s'en va déclinant.

Sans remonter plus haut qu'à Louis XIV nous constatons sa marche descendante. Décadence manifeste sous Louis XV, et pendant toute la durée du dix-huitième siècle. Réaction violente, au commencement du dix-neuvième siècle, sous l'effort général de Napoléon, suivie d'une chute plus profonde. Réaction modérée sous la double monarchie, aboutissant à la révolution de quarante-huit. Réaction brillante du second Empire, plus apparente au fond que réelle, conduisant fatalement à la catastrophe de 1870. Et depuis ce temps, décadence continue, définitive.

Dans ces conditions, quel fonds peut-on faire sur la réaction

actuelle, si tant est qu'il y ait réaction ? Il semble bien, je l'avoue, que certains esprits distingués s'épouvantent à la vue de l'abîme où nous nous précipitons, et crient « casse-cou ! » Mais ils n'ont aucune influence sur les masses. Et d'ailleurs, les masses, comme les fleuves, une fois entraînées, suivent des courants instinctifs qu'aucune puissance humaine n'est capable d'endiguer ou de détourner. Il faudrait pour y réussir un miracle de la toute puissance divine.

La ruine totale de la France n'est donc qu'une question de temps. Combien d'années faudra-t-il pour que ce pays, jadis si glorieux, disparaisse complètement, je l'ignore. Une guerre malheureuse pourrait bien précipiter la catastrophe.

Ainsi va le monde. Dieu seul est éternel. Nous savons que tous les peuples ont eu successivement leur apogée et leur débâcle, en juste rétribution de leur conduite. Aucun ne s'est jamais relevé. Voyez Ninive et Babylone, l'Egypte et la Perse, la Grèce et Rome. Et, depuis l'ère chrétienne, voyez les Turcs et les Espagnols, lesquels, après s'être élevés au faite de la puissance, sont finalement tombés à rien. Ainsi en sera-t-il des Français.

— La prophétie que vous faites-là, mon cher ami, est trop cruelle pour que nous y croyions sans preuves. Les démonstrations générales ne prouvent rien. Appuyez sur des faits vos assertions pessimistes.

— Des faits ? Mais regardez donc autour de vous. Est-il nécessaire de prouver l'évidence même ?

L'affreux gouvernement dont tout le monde se plaint, qui le soutient ? N'est-ce pas le suffrage universel ? Oubliez-vous que, depuis quarante ans, chaque élection générale a rendu témoignage d'une recrudescence d'impiété ? La chambre actuelle est bien l'image de la France, allez !

Entrez dans nos églises un jour férié, vous constaterez qu'elles sont presque vides. Ne me disiez-vous pas vous-même que, le mois dernier, à Paris, dans la grande paroisse de Saint-Augustin, vous n'avez pas compté plus de quatre cents fidèles aux messes de sept heures et de sept heures et demie ?

Savez-vous combien d'hommes font leurs Pâques dans la ville de Toulouse, qui compte cent cinquante mille habitants et qui n'a jamais eu mauvaise renommée ? Quatre mille hommes au plus.

Je veux bien qu'en Vendée, qu'en Anjou, qu'en Bretagne, la religion fasse meilleure figure ; mais voyez quels députés élisent ces provinces catholiques. Je sais bien que les femmes valent mieux que les hommes ; que, parmi les hommes même, peu refusent, à l'heure de la mort, le ministère du prêtre. Mais cela ne prouve

qu'une chose, que la foi séculaire d'un peuple ne disparait pas sans laisser derrière elle des habitudes, des traditions chrétiennes. C'est ainsi que certains arbres dont le cœur est complètement pourri vivent encore pendant de longues années par l'écorce.

Et n'allez pas croire que la morale ait survécu en France à la foi. Cela était bien impossible. Car, si l'on peut voir, à la rigueur, des sociétés encore croyantes souffrir de mœurs déplorables, tant est forte la violence des passions, l'on n'a jamais vu, l'on ne verra jamais les bonnes mœurs subsister en l'absence des doctrines. Autant vaudrait concevoir un édifice bâti en l'air.

Le divorce a détruit la famille. La morale positiviste a légitimé l'adultère et l'impureté. Les doctrines anarchistes que professent la plupart des instituteurs ont sapé les bases du respect filial et de l'autorité paternelle. Le socialisme nie la propriété. L'athéisme et la négation des sanctions de l'autre vie légitiment toutes les convoitises et paralysent tous les freins. L'antipatriotisme enfin, crime monstrueux que les païens eux-mêmes n'ont pas connu, a ruiné notre armée et livré la nation aux entreprises de l'ennemi. La France, en proie aux francs-maçons, aux juifs et à des aventuriers qu'aucuns principes ne gênent, s'en va littéralement à la dérive.

Dans le spectacle insensé que nous offrons à l'univers, il est une chose terrible sur laquelle j'attire particulièrement votre attention : la persévérance et l'esprit de suite avec lesquels, depuis longtemps, la guerre à l'Eglise se poursuit. Il y a là une inspiration qui dépasse la sagesse et la malice des hommes.

L'enfer a sans doute compris que le titre de fille aînée de l'Eglise donné à la France comportait quelque chose de plus qu'un honneur verbal, qu'il signifiait une vocation réelle et providentielle. C'est pourquoi il s'est résolu, pour frapper la religion, à passer sur le corps de la France.

Ai-je besoin de vous rappeler les étapes successives de la persécution qui fut inaugurée à la chute du maréchal MacMahon, de vous exposer avec quel art perfide furent tranchés, les uns après les autres, les innombrables liens qui unissaient l'Eglise avec l'Etat ? Le souvenir en est encore dans toutes les mémoires. Abolition des aumôniers ; laïcisation des hôpitaux ; sécularisation de l'enseignement primaire, sous prétexte de neutralité, avec arrière-pensée d'hostilité ; ruine des congrégations religieuses et confiscation de leurs biens ; démoralisation de l'armée ; enrôlement des séminaires ; finalement, loi de séparation et confiscation des biens ecclésiastiques.

Et tout cela s'est accompli sans à-coups, malgré les protestations

des hommes de cœur et la réprobation clairement exprimée de l'opinion publique, comme si une puissance invisible et implacable nous tenait sous son talon.

Vous connaissez, sans doute, le bilan de la liquidation des biens du clergé que vient de publier le ministre des Finances ? Déduction faite de 69 millions restitués par sentence judiciaire à divers créanciers, près de 409 millions de rapines ont été partagés entre l'Etat, les départements et les communes.

Désormais l'Eglise catholique est abolie légalement dans notre pays. Elle ne peut plus procéder à aucun acte civil ; il lui est interdit d'acheter ou de vendre, de donner ou de recevoir. Les églises qu'on lui abandonne, elle n'en a qu'une jouissance précaire qui cesserait dès demain, si l'on ne redoutait des soulèvements populaires.

Et n'allez pas croire que la franc-maçonnerie qui nous gouverne, voyant accomplir son œuvre, songe un instant à désarmer ou à relâcher de sa vigilance. Ce serait mal la connaître. Elle vit dans la crainte perpétuelle d'un réveil de la vieille âme française ; et ses terreurs la poussent sans cesse à de nouveaux attentats. Aujourd'hui, c'est à nos innombrables fonctionnaires qu'elle s'en prend. Vous connaissez l'odieux système des fiches. Ils sont là un million de pauvres gens qui n'ont pas le droit de faire acte de christianisme. Que dis-je, un million ? En comptant leurs femmes, leurs enfants, leurs parents, plusieurs millions de personnes savent que l'épée de Damoclès de la destitution reste suspendue jour et nuit sur leur tête.

Demain ce sera le tour de l'enseignement libre. Le gouvernement comptait bien que la ruine des Congrégations entraînerait la fermeture des écoles catholiques : il comptait sans le dévouement des chrétiens. Nos écoles renaissent. Il faut donc forger de nouvelles lois de proscription. Car les sectes ne seront satisfaites que lorsque le nom de Jésus-Christ cessera d'être prononcé avec respect par nos petits enfants.

Ce jour là, d'ailleurs, est plus proche qu'on ne pense. La France n'a plus d'enfants ; ce mal est, de tous les fléaux qui s'attaquent à notre race, le plus redoutable, sans contredit. L'an dernier, tandis que la population allemande s'accroissait de neuf cent mille âmes, la nôtre a diminué.

Restait encore le clergé, le sel de la terre. Le gouvernement voulait tarir sa source, ou tout au moins la troubler, en l'astreignant au service militaire. Il tenta de parachever son œuvre en supprimant le budget des cultes, comptant que la perspective d'une vie de misère refroidirait singulièrement les ambitions intéressées d'un certain nombre de familles.

A-t-il complètement échoué dans ses calculs ? Hélas ! non. Les vocations se font de plus en plus rares, le nombre des paroisses privées de prêtres croît tous les jours. Les séminaires sont vides. On me dit que dans les diocèses de Toulouse, d'Angoulême, de Tarbes, de Perpignan, de Pamiers, le chiffre des jeunes clercs de nos écoles de théologie varie de trente-cinq à sept, et que, dans le reste de la France, tout est à l'avenant.

Si, du moins, la qualité des nouvelles recrues suppléait à la quantité, le mal serait moindre.

Nous comptons un peu, à ce point de vue, sur les bienfaits de la liberté promise par la séparation. Nous rêvions...

Enfin, soyons discrets. Contentons-nous de constater que l'ancien épiscopat n'est point encore éclipsé, et que le nouveau clergé ne fait point oublier le clergé concordataire. Le vieux proverbe « la caque sent toujours le hareng » est retourné : c'est le hareng qui sent la caque, c'est-à-dire, dans l'espèce, la caserne. La tenue ecclésiastique manque trop à nos jeunes collègues.

Il est vrai qu'ils s'agitent, qu'ils multiplient les œuvres, qu'ils vont au peuple, comme on dit. C'est un véritable feu d'artifice. Mais que reste-t-il des feux d'artifice ?

On m'assure qu'à Rome nous sommes considérés comme une nation finie ; qu'à Vienne, lors du Congrès eucharistique, nos pèlerins furent traités avec une bienveillance nuancée de pitié dédaigneuse, fort pénible à leur amour-propre.

Ces étrangers qui voient les choses de sang-froid, placés qu'ils sont en dehors de la fournaise, nous jugent mieux que nous ne nous jugeons nous-mêmes, et nous accordent le degré de considération auquel nous avons droit.

II

Je vois le jeune optimiste, auquel je lis loyalement la première partie de mon rapport, vibrer d'une généreuse indignation, et je soupçonne que sa réplique ne manquera point de chaleur. Écoutons-le.

— Mon Père, dit-il, votre bonhomme appartient à une race bien connue au pays, la race des découragés et des décourageants.

Il nous jette à la tête des Autrichiens. Si les Autrichiens ont tant pitié, eux les riches, les princes du Saint-Empire, des pauvres persécutés et mendians que nous sommes, qu'ils prennent donc notre place, une fois pour toutes. Qu'ils envoient à travers le monde des milliers de missionnaires, et qu'ils consacrent à les nourrir une partie de leurs millions ; qu'ils préservent de l'apostasie les trop

nombreux fidèles qui, chaque année, les abandonnent pour passer au camp adverse.

Quant aux Romains, on les connaît. Ils nous méprisent parce que nous sommes devenus pauvres.

Votre vieux pessimiste fait allusion à notre nouvel épiscopat. A son insinuation, si elle était fondée, je répondrais d'un mot : Qui le choisit ?

Il ne nous ménage pas davantage, nous le jeune clergé. Il nous traite équivalement de soudards en rupture de caserne, de prêtres sens tenue, sans pitié, d'agités.

Mais, si ces reproches sont fondés, à qui la faute ? Pas à nous assurément :

Nos pères ont péché, nos pères ne sont plus,
Et nous portons la peine de leurs crimes.

Si l'axiôme : il n'y a pas d'effet sans cause, est vrai, les douloureux événements dont nous sommes aujourd'hui les victimes ont leurs racines dans un passé dont personne ne songera à nous attribuer la responsabilité. Nous avons le droit de nous vanter que notre vocation est généreuse et que ce n'est pas dans des vues humaines que nos parents nous poussèrent au sacerdoce. Qu'on crie après cela contre notre manque de tenue, je m'incline et j'en bats humblement ma coulpe.

Mais enfin, la tenue, la régularité, ce n'est pas là le tout du prêtre. Si nos anciens eussent été moins jansénistes, le peuple se serait moins éloigné des sacrements ; si nos anciens eussent été moins gallicans, le peuple les aurait moins accusés de courtiser le pouvoir ; si nos anciens eussent été moins cartésiens, moins littérateurs, moins dédaigneux de la scolastique et de saint Thomas, s'ils n'eussent préféré aux vraies sources de vulgaires manuels, ils auraient fait meilleure figure au Concile et dans les questions où les principes sont engagés ; s'ils eussent pratiqué le Droit Canon, ils auraient été plus libres. Si nos anciens, fidèles au devoir strict et grave de la visite pastorale, eussent cherché en bons curés à connaître leurs enfants spirituels, ils seraient demeurés les pères de leurs paroisses, et n'auraient jamais été traités en parias ; si, courageux contre le « suicide de race » au commencement du siècle dernier, ils avaient lutté quand il était temps encore, au lieu de se conduire en chiens muets, ils auraient très probablement prévenu la décadence de notre nation.

Mais ils ont préféré vivre de la vie de mandarins corrects, de fonctionnaires, de membres de l'administration.

Et aujourd'hui que tout est à terre, épouvantés devant leur œuvre ils se retirent et rendent les armes.

Eh bien, tant mieux ! qu'ils s'en aillent, ces mauvais soldats de Gédéon. Mais de grâce, qu'ils se gardent en fuyant de jeter le découragement dans nos rangs éclaircis.

Et maintenant que ma bile est épanchée, j'arrive aux arguments. Sans m'égarer en considérations pseudo-philosophiques, comme mon vénérable préopinant, je prétends, moi, que la situation politique et religieuse de la France contemporaine, loin d'être désespérée, s'améliore chaque jour ; et que, d'ores et déjà, nous nous trouvons dans de meilleures conditions que nous ne l'avons été depuis deux siècles.

Ce phénomène me paraît miraculeux ; car, en fin de compte, tout ce qu'a dit mon bon vieil ami pessimiste de l'œuvre exécrable des sectes en France est littéralement vrai.

— Comment alors pouvez-vous expliquer que la situation s'améliore ?

— Je ne l'explique pas, je le constate. Ecoutez : d'abord, je pose en principe que la tête gouverne toujours le corps, et que, tôt ou tard, le peuple finit par penser et par agir à l'instar de l'élite. Quiconque est maître de l'aristocratie sociale et intellectuelle d'une nation finit nécessairement par s'emparer de la nation entière.

C'est ainsi qu'au dix-huitième siècle la masse des Français, qui était encore pleine de foi, subit l'entraînement d'une aristocratie et d'une bourgeoisie voltairiennes, et s'abandonna, comme vous le savez, aux excès de la Révolution. Les Vendéens seuls et les Bretons réagirent ; et pourquoi ? parce que leurs seigneurs partageaient leurs sentiments.

On parle de la réaction religieuse inaugurée sous le premier Empire et poursuivie pendant les paisibles années de la Restauration. Vraiment, on le prend trop à son aise ; et, pour mieux étayer sa thèse, on fait trop bon marché de la réalité des faits. Oublie-t-on que sous l'Empire nos armées restèrent privées d'aumôniers, et que des millions de soldats chrétiens moururent sans sacrements ? Oublie-t-on l'effroyable corruption qui régnait dans les lycées de l'Empire et des deux monarchies qui succédèrent à l'Empire ? Lisez la *Confession d'un enfant du siècle* de ce pauvre Musset, si vous voulez être édifié sur la mentalité de la jeunesse de cette époque. Rappelez-vous que le roi Charles X, sous la pression de l'opinion, ferma les collèges catholiques. Rappelez-vous que, pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, la bourgeoisie tout entière était voltairienne, saint simonienne, hostile au clergé ; que, dans beaucoup de paroisses, il ne se trouvait

pas un homme instruit qui daignât ou osât mettre les pieds dans une église ¹. Le respect humain, cette misère française, était alors tout-puissant.

Rappelez-vous ce que vous me disiez naguère, mon Révérend Père, de vos expériences personnelles dans les années qui précédèrent la débâcle de 1870 ; comme vous trembliez, lorsque, seul, vous traversiez votre petite église paroissiale pour recevoir la sainte communion. Vous étiez, jeune élève qui vous croyiez poltron, un héros sans le savoir. Et votre maire qui n'allait à la messe que le 15 août, jour de la saint Napoléon, rappelez-vous son attitude insolente, lorsque, vautre dans son fauteuil devant l'autel, il ne s'agenouillait même pas à l'élévation.

— Tout cela est parfaitement exact.

— Ah ! nous ne serons jamais assez reconnaissants à ceux qui nous ont conquis la liberté d'enseignement. Car c'est à partir de 1850 qu'a commencé le travail lent et caché de reconstitution de l'âme française.

Quoi qu'il en soit, ce que je viens d'exposer explique assez les événements dont nous sommes les témoins et les victimes, depuis l'avènement de la troisième république. L'impiété, descendant graduellement des couches supérieures de la société, a fini par infecter les masses populaires, avec les résultats que vous savez.

Or, tout cela est complètement changé aujourd'hui ; les classes supérieures sont revenues à Dieu. La vieille noblesse est ruinée, discréditée ; son exemple n'aurait plus suffi pour agir efficacement sur la mentalité populaire. Grâce à Dieu, la bourgeoisie suit désormais la noblesse, et ce sont les classes intellectuelles qui montrent l'exemple de la piété. Le respect humain est bien mort : le ciel en soit béni !

Mon brave préopinant prétend que le peuple n'est pas touché par le mouvement de réaction vers l'Eglise. Mon brave ami se trompe. Qu'il se rappelle donc le temps, peu éloigné, où dans les moindres villages le prêtre était insulté. Le prêtre n'est plus insulté aujourd'hui. Est-ce vrai ?

— C'est vrai. J'en ai fait moi-même la constatation.

— Qu'il se souvienne de ses terreurs au lendemain de la sépara-

(1) En 1854, au château de la Combe, une idée poursuivait partout M^{sr} Dupanloup : la déchristianisation du diocèse d'Orléans, où 400,000 habitants ne faisaient pas leurs pâques. — Et l'on veut qu'un évêque dorme tranquille, nous disait-il. *Souvenirs de la Combe, Correspondant*, 12 oct. 1912.

tion. Il allait mourir de faim, et ses confrères avec lui. Or il n'est pas mort ; il n'a pas même maigri. Il est vrai que la collecte à domicile pour le denier du Culte l'a forcé à sortir de son nid. Mais chacun sait que l'exercice est salubre.

Mais revenons à la question de la conversion des classes dirigeantes qu'il s'agit de démontrer.

Que le mouvement de réaction en faveur de l'idée religieuse existe en France, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, et nos ennemis eux-mêmes se voient forcés de le reconnaître. Les renseignements suivants, puisés dans la *Revue pratique d'apologétique*, (numéros de mai, juin, juillet, août, septembre derniers,) en sont la preuve.

L'enquête ouverte par la *Revue hebdomadaire* sur les idées de la jeunesse d'aujourd'hui invite à bien des réflexions ; et les nôtres, au point de vue religieux, sont singulièrement réconfortantes. Dans la génération intellectuelle qui arrive à l'âge de vingt-cinq ans, on trouve des incroyants, on ne trouve plus de jacobins. Parmi ceux qui reviennent à la foi, plusieurs attribuent leur conversion à l'écœurement que leur inspire le spectacle des odieuses persécutions dont l'Eglise est l'objet. Je résume mes citations :

A l'Ecole de Droit, la grande majorité des étudiants est catholique,

Aux Lettres, beaucoup de catholiques ; les autres sont indifférents, mais respectueux.

Aux Sciences, même tonalité. « C'est chose admise, dit M. Soury, leur porte-parole, que la science est incapable de suppléer à l'idéal religieux. » Quel changement depuis Berthelot, Charcot et Renan !

A l'Ecole Normale même, cette pépinière jadis sectaire des professeurs de France, le changement est merveilleux.

Ecoutez le témoignage d'Agathon dans l'*Opinion*, journal radical :

« Chose grave. La jeunesse intellectuelle qui, il y a vingt ans, semblait acquise aux doctrines anticléricales, incline aujourd'hui vers le catholicisme. »

A l'Ecole Normale Supérieure, il y a dans le moment nombre d'élèves, près d'un tiers pour préciser, (une cinquantaine) qui sont catholiques pratiquants. Si l'on songe que, il y a huit à dix ans, on ne comptait guère que trois ou quatre catholiques parmi les normaliens, cet accroissement paraîtra difficilement l'effet du hasard.

Les professeurs de philosophie et de rhétorique des trois lycées les plus intellectuels de Paris, Condorcet, Henri IV, Louis-le-Grand : « La majorité de nos élèves est composée de catholiques pratiquants, et parmi les indifférents nulle passion anticléricale. »

Enfin, en Sorbonne, les étudiants de philosophie, s'écarter des

méthodes sociologiques d'un Durkheim, ont choisi pour maître un catholique, M. Victor Delbos.

Il nous est donc permis de nous écrier avec la revue que nous citons : « C'est le cerveau de la France qui nous revient. »

Cette conviction d'un profond revirement de la France en faveur du catholicisme pénètre dans les esprits les plus fermés, et les force à faire, dans des moments d'abandon ou de panique, des aveux édifiants.

C'est ainsi que l'affreuse *Lanterne* écrit en septembre dernier : « Au lendemain du congrès des Jeunesses laïques, nous savons que nos amis ont reconnu le devoir de faire face à une reviviscence indéniable de l'Eglise. »

C'est ainsi que le député socialiste Marcel Sembat, dans l'*Humanité* de Jaurès, considère comme inévitable un triomphe prochain du catholicisme en France. « L'Eglise, prononce-t-il, a pu nous vaincre hier, en Belgique ; elle pourra nous vaincre en France demain. Mais après une expérience chrétienne qui durera peut-être quinze ans, le socialisme et la libre pensée triompheront. »

Après le témoignage des impies, écoutons maintenant le témoignage d'un écrivain aussi distingué que bon chrétien. M. Henri Bordeaux, au cours d'une visite à la Grande Chartreuse abandonnée, s'écrie : « Cependant les sanctuaires se reconstruisent dans les âmes. En dix ans, depuis l'expulsion des Chartreux, que de chemin parcouru ! »

Quant à nos œuvres, on affecte d'en rire, on nous traite d'agités, on tourne en ridicule nos efforts. Parce que nous allons au peuple on nous qualifie de démagogues ; parce que quelques uns d'entre nous, pleins de zèle mais vides de philosophie et de théologie, ont fait fausse route en diverses directions, on prétend que nous compromettons l'Eglise de France.

Mais si nous sommes des prêtres ignorants, je le répète, à qui la faute ? Nous n'avons jamais été directeurs de séminaire. Qui nous a jamais inculqué dans l'esprit que le titre de docteur en théologie ou en droit canon était, pour un prêtre, infiniment plus honorable et plus utile que la licence ès-lettres, et que, avant d'écrire élégamment, il fallait songer à penser correctement ? Personne. On a fait de nous des beaux parleurs. Non, ce n'est pas nous qui sommes les coupables ; nous sommes plutôt les victimes des vieux errements, et nos prédécesseurs ont à battre leur coulpe à l'occasion de nos erreurs.

D'ailleurs, nos œuvres sont-elles vraiment si méprisables ? Ignoret-on qu'à Paris seulement, depuis la séparation, plus de cinquante

paroisses ont été créées ou sont en voie de formation, dans les quartiers les plus déshérités, toutes pleines de vitalité sans qu'aucune des anciennes paroisses en ait été amoindrie ?

Ignore-t-on que sur les ruines des Congrégations religieuses nous avons fait surgir ces écoles chrétiennes qui constituent actuellement le meilleur espoir de notre renaissance catholique ?

Ecoutez ce que dit le chanoine Lande, dans son rapport à la *Société d'éducation* : « Nous avons actuellement en France 8,000 instituteurs chrétiens et 25,000 institutrices. Nos écoles coûtent annuellement près de 45 millions de francs. Leur nombre s'accroît de deux cents par an. Les élèves y affluent, et beaucoup d'écoles publiques restent sans élèves. »

Dira-t-on après cela que nos œuvres sont stériles ?

Les impies, eux, ne le croient pas. Ecoutez encore cet aveu de M. Alexandre Varenne, dans un des pires journeaux de France, *La Lanterne* : « Quand les catholiques auront mis la dernière main aux œuvres qu'ils sont en train de créer, quand ils auront embrigadé la jeunesse dans leurs patronages, les ouvriers dans leurs syndicats chrétiens, les jeunes gens de la bourgeoisie dans leurs cercles d'études, il nous faudra bien compter avec eux. »

Voilà des aveux qui nous consolent de bien des accusations. D'ailleurs nous nous sentons en bonne compagnie.

Toute cette jeunesse sacerdotale, semence d'apôtres, qui jadis, constatant son impuissance d'agir au milieu d'un clergé fossilisé, cherchait dans les missions et dans les ordres religieux un champ libre à son zèle, la voilà maintenant avec nous. Son sang généreux circule dans nos veines, et nos jeunes cœurs battent à l'unisson.

Vous le voyez, mon Révérend Père, notre confiance n'est pas vaine, et nos motifs d'espérer sont fondés.

—En effet.

fr. ALEXIS, Capucin.

(A suivre)

LA TRAITE DES PELLETERIES ET LA COLONISATION EN LA NOUVELLE-FRANCE ¹

NOTES ET APERÇUS

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Les pays nouveaux sont toujours convoités pour leurs richesses naturelles, et les colonies lointaines furent souvent établies en vue des ressources commerciales qu'elles pouvaient assurer. Car si l'esprit de religion ne le transforme, l'homme se trouve sans cesse avec son éternel égoïsme. Dépourvu d'esprit civilisateur, sans amour des autres hommes, il s'absorbe dans la passion du lucre, qui demeure pour lui le grand mobile, l'efficace levier.

Mais aux débuts si difficiles de la Nouvelle-France, de glorieuses exceptions se rencontrèrent, et d'une beauté à faire écrire : "Est-ce de l'histoire, est-ce de la chevalerie chrétienne ? C'est à la fois l'une et l'autre." ² Car chez nos grands fondateurs, chez certains de nos admirables pionniers, l'intérêt personnel n'apparaît en aucune manière, ou n'apparaît qu'au second plan. Ainsi, avec une conviction entière, Champlain disait que la conquête d'un empire n'est rien comparée à la conversion d'une seule âme. Maisonneuve, répondant à M. de la Dauversière, qui le consultait sur son projet de fondation de Ville-Marie, résumait ainsi ses motifs : " Je serais bien aise de m'éloigner de la France à cause des désordres. Je suis sans intérêt et j'ai assez de bien pour mon peu d'ambition : j'emploierai ma fortune et ma vie

(1) Un écrivain aussi distingué que modeste, dont le pseudonyme révèle le patriotisme éclairé, a bien voulu nous offrir quelques pages d'un livre auquel il aura bientôt mis la dernière main. Malgré le titre plutôt économique de son travail, on y lira des passages vibrants de saine et sincère émotion. Du Père de la Nouvelle-France, surtout, l'immortel Samuel de Champlain, l'auteur trace un portrait parfaitement conforme à l'histoire, mais qui met en plein relief certains traits jusqu'ici moins observés par les panégyristes du glorieux fondateur de Québec. Nous réservons à une prochaine livraison de notre revue la publication de ce passage vraiment remarquable.

LA RÉDACTION.

(2) PARKMAN, *La fondation de Montréal*.

à votre entreprise, sans autre récompense que celle de servir mon Dieu et mon roi dans les armes que j'ai toujours portées."

Et les Marie de l'Incarnation, les Marguerite Bourgeoys, les Jeanne Mance, les Lejeune, les Lalemant, les Brébeuf, les Garnier, et tant d'autres, de condition parfois très humble, eurent pour but unique de travailler à la diffusion de l'Évangile et à la gloire de Dieu.

Malheureusement, dans cette France nouvelle qui semblait devoir être "une terre d'élection," comme ils furent nombreux ceux qui vinrent, attirés ou séduits, dans la suite, par la soif de l'or, par le souci mercantile, plutôt que stimulés par l'esprit d'apostolat, par le dévouement courageux qui fait le défricheur hardi, facteur indispensable de la plus sûre prospérité d'un pays !

Chaque contrée offre son attrait spécial, et pour un temps, sa fascination irrésistible, qui n'est pas assez souvent la veine qu'il conviendrait le plus d'exploiter. Le Pérou et le Mexique versèrent à l'Espagne orgueilleuse, mais pour la corrompre et l'appauvrir, le produit fabuleux de leurs mines d'or et d'argent ; l'Afrique eut l'horrible fièvre de la chair d'ébène et de l'ivoire précieux ; l'Afrique du Sud offre toujours aux yeux fascinés ses merveilleux diamants...

Au dix-septième siècle, pour la Nouvelle-France, le plus funeste écueil fut la traite des pelleteries gravitant autour de la peau du Castor.

Le sens de la mesure et sa pratique ne sont guère le propre de l'homme mortel : autrement serait-il possible d'expliquer que l'amphibie industriel, — et rendons-lui cette justice, — instinctivement plus sage à tant d'égards que son impitoyable destructeur, ait été l'obsession d'un très grand nombre, le pivot du commerce dans la colonie, tout comme l'oignon de la tulipe devint, pour un temps, l'un des principaux appoints du commerce de la Hollande ?

Mais si les manifestations d'une telle inconséquence varient, le fond en demeure identique, et l'Histoire est là pour établir que, sur ce terrain, le civilisé n'est point plus sage que le nègre naïf, abattant l'arbre pour en cueillir le fruit, ou que le sauvage trop apathique pour utiliser le bœuf qui devrait lui inspirer le goût du labourage, et puis l'égorgeant pour le cuire avec le bois de la charrue.

Et, pour s'attacher à la poursuite des richesses factices et déce-

vantes que semblait devoir procurer le trafic tant couru, on négligea, avec la plus inconcevable incurie, les trésors véritables que renfermait le sol canadien, trésors qui ne tardèrent pas à surgir sous la hache et la pioche patriotiques des Hébert, des Couillard, des Guillaume Couture et des Pierre Boucher. Au grand regret de Champlain et d'autres esprits perspicaces, la fureur du négoce étouffa l'esprit d'humanité ainsi que l'amour de la terre, amour si essentiel dans un pays de fondation récente. Les conséquences regrettables en furent diverses : oubli coupable de leur devoir, de la part des Compagnies chargées d'ouvrir ces pays nouveaux ; indifférence ou hostilité constantes de la plupart des Français contre tout mouvement colonisateur ; accroissement de l'esprit mercantile et de l'esprit d'aventures, qui détourna de la voie patriotique trop de colons qu'on dirigeait pourtant avec une parcimonie rare vers le Canada. Le trafiquant et le coureur des bois prirent le pas sur le défricheur ; la traite de l'eau-de-vie, conséquence inévitable de la traite des fourrures, devint l'attraction la plus dangereuse, et lamentables furent les ruines pécuniaires et morales qui s'en suivirent.

Puis se produisit ce fait étrange : malgré son caractère pacifique, malgré les faciles profits qu'il assurait, plus que la forêt primitive, plus que les rigueurs du climat, plus même que le Peau-Rouge sanguinaire, le Castor devint le grand ennemi.

Il fut aussi sa désolée victime, l'Indien malheureux qui troquait si volontiers la pelleterie précieuse contre l'eau de feu homicide que le traiteur sans entrailles lui prodiguait, bravant tout, aveuglé par son esprit cupide, bravant jusqu'à la mort sur l'échafaud.

Né peut-on pas dire, de plus, que le Castor fut le meilleur allié de l'Angleterre sur la terre d'Amérique, puisqu'il contribua beaucoup à lui ouvrir les portes de la Nouvelle-France ? Car sans la traite insensée de sa fourrure, plus nombreux eussent été les immigrants venus de France, les colons amoureux de la terre, et, en 1760, les miliciens tenaces pour repousser l'invasion.

Et cette source de richesses providentielles, inépuisables si on l'eût exploitée avec discrétion, fut bientôt diminuée, tarie, au grand dommage et à la honte de ceux qui en avaient abusé.



Mais heureusement, tout à côté de ces scènes attristantes, se rencontre le développement paisible, consolant, instructif " du labourage et du pâturage, vraies mines et trésors du Pérou ; " développe-

ment qui s'en vient rappeler la providentielle moisson promise à l'humble semence, au grain de senevé. Et par les preuves de fertilité, par le bon exemple que cette semence et cette moisson apportèrent, les poignées de pur froment que Louis Hébert jetait sur les hauteurs de Québec, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la vieille basilique, ont été la meilleure base, le salut de la colonie, quand les vastes combinaisons, les décevants profits des trafiquants insatiables la conduisaient à la ruine. Et—titre de noblesse qui vaut bien à lui seul des parchemins fort prisés—Hébert fut le premier qui ait eu, au Canada, la foi pratique en l'agriculture, qui ait travaillé à réaliser cette parole de Lescarbot : " La plus belle mine que je sache, c'est d'avoir du pain et du vin, et de la nourriture pour le bestial. " La leçon vaut encore qu'on la médite, puisque le labourage et le pâturage, mis en action avec une intelligente persévérance, procurent toujours l'aisance, exempte des dangers et des ennuis de la richesse, et, en plus, ces biens précieux entre tous : l'appétit robuste sans crainte du lendemain, le sommeil calme, réparateur, en un mot, la vie saine et heureuse dans l'équilibre et dans la paix.

Et aux fins de prouver à qui aurait des doutes que, de nos jours comme en tout temps, la folie humaine ne met guère à profit les sages leçons de l'expérience, rappelons l'imprévoyance actuelle du blanc, qui continue à détruire, autant qu'il le peut, l'animal à fourrure, à la façon du nègre et du sauvage alléchés par l'espoir d'un succulent repas ; rappelons, surtout, l'imprévoyance plus condamnable encore, qui fait dilapider la forêt bienfaisante, si prodigue de ses trésors inépuisables, de ses récoltes, sans besoin de semences dès qu'on la traite avec bon sens.

RELATIONS DES EUROPÉENS AVEC L'AMÉRIQUE.—CHASSE ET PÊCHE.

Dès le 11^e siècle, les Islandais fréquentaient les côtes de l'Amérique, trafiquant avec les naturels du pays, depuis le Potomac jusqu'au Groenland, où ils avaient fondé deux villes, de nombreux villages, un évêché, etc.

On croit que, au 12^e siècle, le denier de saint Pierre fut perçu dans certaines parties de notre continent. Mais au 14^e siècle probablement, ce fléau, dénommé " l'envahissement du froid ", contribua à isoler ces régions et à mettre fin aux rapports des colonies islandaises avec la mère-patrie. Les *ice-bergs* se firent plus nombreux vers le sud, longeant les côtes du Labrador, de Terre-Neuve et du Cap Breton, et entravant les voyages qu'on y faisait d'habitude. Puis des misères

sans nombre et les terribles invasions d'Esquimaux dépeuplèrent les établissements jadis prospères, sur la Terre Verte devenue " terre de désolation." ¹

Il paraît de plus certain que, bien avant la venue de Colomb (1492), les navigateurs normands allaient jusqu'au Brésil pour en importer les produits, et que les Basques et les Bretons exploitaient les pêcheries du Grand Banc de Terre-Neuve, et visitaient l'île du Cap Breton, même le Golfe Saint-Laurent.

Jean Cabot, voyageant pour le roi d'Angleterre, aperçut Terre-Neuve en 1497. Mieux traité que Colomb mis aux fers après la découverte de l'Amérique, ce coup d'œil lui valut une récompense de dix louis. Cette découverte donna aux Anglais l'illusion que le Canada pouvait leur appartenir; aussi, en 1711, dans les papiers de l'amiral Walker fut trouvée une proclamation déclarant le Canada terre britannique de par la découverte de Jean Cabot.

Gaspard Cortéreal (1500), des marchands de Bristol (1502), Jean Denys et Velasco (1506), Thomas Aubert (1508) parcoururent les abords du Golfe Saint-Laurent, appelé Golfe des Trois Frères, probablement en souvenir des trois fils de Cabot. Puis, durant tout ce temps, l'Europe consommait en abondance la morue de Terre-Neuve sans se préoccuper beaucoup des régions qui la lui procuraient.

En 1518, l'expédition du marquis de Léry se réduisit au débarquement, sur l'Île de Sable, de quelques chevaux, têtes de bétail et lapins, qui se reproduisirent à l'état sauvage.

(1) Cette appellation " Terre Verte " (*Grönland*) semble avoir été donnée par Eric le Rouge, afin d'y attirer les immigrants, et non parce que la végétation y était luxuriante.

C'est encore l'opinion de plusieurs que les Esquimaux occupaient alors des régions plus au sud, même jusqu'au Massachusetts, et qu'ils auraient été refoulés vers le nord par les Iroquois et les Algonquins.

Lescarbot rapporte que les Souriquois, quand Poutrincourt leur donnait à diner, lui chantaient qu'il était un brave *Sagamo*, qui les avait bien traités; qu'il leur était bon ami, ce qu'ils comprenaient fort mystiquement sous ces trois mots: *Epigico, iaton* et *edico*. Je crois, ajoute Lescarbot, que c'est du vieux langage de leurs pères, sans doute de cette langue particulière qui est seulement à eux connue.

Cet épisode est emprunté de la *Vie de Champlain* par Gravier. M. Eugène Beauvois, qui connaît à fond les langues du Nord, a reconnu dans *epigico iaton edico* trois mots de l'ancienne langue islandaise qui forment deux vers dans le mètre *runhenda* et signifient " nous avons fait un copieux festin."

Champlain raconte que, en 1603, il trouva en Acadie, dans le Bassin des Mines, un tronc vieilli et couvert de mousse, qui lui fit croire que des chrétiens de Scandinavie y avaient séjourné très longtemps auparavant.

Lescarbot pensait que les Souriquois recevraient facilement la doctrine chrétienne, et que la trompette des apôtres pouvait avoir été jusque-là.

Vint ensuite le marquis de LaRoche (1578), qui déposa dans la même île quarante repris de justice, en attendant qu'il eût trouvé un endroit propice pour la colonie qu'il désirait fonder. Quand l'on put venir à leur secours, il n'en restait qu'une douzaine, ressemblant plus à des sauvages qu'à des êtres civilisés. Ramenés en France, ils y reçurent une gratification et le pardon de leurs crimes.

Mais vers la fin du 16^e siècle, attirés par la soif du gain, les Européens se mirent à fréquenter en assez grand nombre, non-seulement Terre-neuve, mais encore le fleuve Saint-Laurent.¹

Les Basques, habiles et hardis baleiniers, furent les premiers à y poursuivre la baleine, le morse et le marsouin. L'Île-aux-Basques et, près de Tadoussac, l'Echafaud-aux-Basques, où sans doute ils réduisaient en huile leurs émouvantes captures, rappellent le souvenir de ces courageux marins.

Bretons et Normands les suivirent afin de se livrer à la pêche de la morue surtout.

Ensuite vint Jacques Cartier, dont l'une des grandes ambitions fut d'exploiter le lucratif commerce, et qui se fit concéder un privilège de traite dont il ne put tirer parti. Il se rendit sur les côtes du Labrador, à la Baie des Chaleurs et à Gaspé (1534); puis, l'année suivante, dans le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à Stadaconé (Québec) et Hochelaga (Montréal).

A défaut d'héritiers directs, des collatéraux, Jacques Noël et Jean Cartier, voulurent tirer parti des pays que le célèbre capitaine avait découverts. A plusieurs reprises, ils durent remonter la "rivière du Canada", et nous avons la preuve que, dans l'été de 1587, ils s'y rendirent. L'été suivant, avec Etienne Chaton, un de leurs parents, ils formèrent une société pour obtenir et exploiter un privilège de traite très étendu qui devait durer douze ans, avec faculté, pour le travail des mines découvertes et à découvrir, de transporter chaque année en Amérique jusqu'à 60 criminels, hommes et femmes, condamnés à mort ou à quelque peine corporelle.

(1) En 1578, 150 navires vinrent à Terre-neuve.

Ce qui prouve bien que, depuis les voyages de Cartier, les relations de trafic entre la France et le Canada n'avaient guère été interrompues, et que les navigateurs du 16^e siècle ne le cédaient point à ceux d'aujourd'hui, c'est la déclaration de Champlain que, abordant à Tadoussac en 1610, le 26 avril, il y trouva des navires arrivés depuis le 18, chose qui ne s'était pas encore vue, ajoute-t-il, depuis 50 ans! Et l'on s'étonne davantage quand on songe que ces prouesses étaient accomplies, assez souvent, sur des vaisseaux d'une soixantaine de tonneaux, sans sondages, sans cartes ni phares, sans bouée ni sifflet d'alarme, ni même de télégraphe ordinaire, encore moins de Marconi.

Mais les marchands de Saint-Malo, quelques mois plus tard, firent révoquer cette concession. Détail qui fait voir leurs ressources comme plaideurs : l'une des raisons invoquées fut que Cartier n'avait point acquitté toutes les dettes provenant de ses voyages de découvertes. Ils ne manquaient pas plus d'arguments quand ils espéraient s'assurer le monopole, puisque Champlain écrivait : "..... ceux de Saint-Malo et d'autres qui disent que la jouissance de ces découvertes leur appartient parceque Jacques Cartier était de leur ville...."

En 1591, un nommé Révaillon obtenait un privilège quelque peu identique à celui qu'on venait d'annuler. Mais il est probable qu'il ne lui fut guère utile, puisque, de la mort d'Henri III (1689) à l'avènement d'Henri IV, dans l'état de bouleversement où se trouvait la France, le privilège importait peu.

L'ÈRE DES VICE-ROIS ET DES COMPAGNIES, 1599 A 1674.—LES ROIS DE FRANCE ET LE CANADA.

Au seizième siècle, les fabuleux trésors rapportés du Mexique et du Pérou par les galions d'Espagne enflâmaient l'imagination populaire, et, aux yeux d'un grand nombre, le produit des mines d'or et d'argent paraissait la seule vraie richesse d'un pays. Les autres productions, les ressources commerciales, les développements agricoles laissaient indifférents.¹ Et les sages paroles de Vauban : " Qui peut entreprendre quelque chose de plus grand et plus utile qu'une colonie ? " étaient encore moins comprises qu'elles ne le furent un siècle plus tard, au temps du célèbre ingénieur du même nom.

En Amérique comme ailleurs, ces idées fausses furent une entrave regrettable..... Néanmoins, aussitôt le Canada découvert, François I^{er} avait eu le bon désir de travailler à sa colonisation, en organisant à ses frais la grande expédition de Roberval, (1542 à 1544), qui vint avec deux cents personnes, hommes et femmes, criminels et repris de justice pour une partie, s'établir à Charlesbourg-Royal qu'il appela France-Roi,—aujourd'hui le Cap Rouge,—et où Cartier avait passé l'hiver. On amenait aussi sur les vaisseaux des bestiaux, porcs, etc., et des outillages de toute sorte. Outre sa fondation, Roberval avait

(1) Sully, le prévoyant Sully, qui disait : « Le pâturage et le labourage sont les deux mamelles qui alimentent la France, les vrais mines et trésors du Pérou, » s'opposait à la fondation de la colonie, prétendant qu'elle allait dépeupler la France et que « le Français, né Parisien ou Normand, ne deviendrait jamais Canadois. »

en vue la découverte de cette route directe tant cherchée vers la Chine. Séduit par les récits merveilleux que débitaient les sauvages, il organisa un voyage de découvertes au mystérieux pays du Saguenay, qu'on disait receler l'or et l'argent. Entrepris avec soixante et dix hommes, montés sur huit barques, ce voyage n'aboutit qu'au naufrage de l'une d'elles où périrent huit de ces pauvres gens. Par son pilote, Jean Alphonse, marin très renommé, et l'une des figures originales de son temps, il fit reconnaître les côtes du Golfe Saint-Laurent et dresser la première carte de ces régions. Puis, en 1544, les débris de la malheureuse colonie furent rapatriés par Cartier, après un regrettable échec amené par le climat, par le scorbut et l'indiscipline de ses compagnons, qu'il lui fallut soumettre à l'aide du fouet, même pour les femmes, du cachot et de la potence.

Le roi chevaleresque, capable d'une initiative aussi généreuse, eût peut-être repris l'exécution de son projet, malgré ce résultat décourageant ; mais il mourut. Puis les troubles de la Ligue et les guerres de religion furent plus que suffisants pour distraire son fils et ses petits-fils des fondations canadiennes.

Après la paix de Vervins, (1598), qui mit fin aux guerres de religion, Henri IV se rappelle ces territoires nouveaux où une politique forte et avisée pourrait produire de si grandes choses. Il déclare qu'il a hâte de faire parachever "la découverte et l'habitation du Canada." Mais il n'entend point que l'entreprise se fasse aux dépens et sous l'action immédiate de l'Etat. Les régions convoitées devront pourvoir à leur développement, et c'est la traite des pelleteries qui procurera les ressources nécessaires. Un mode différent semblerait être un placement à trop longue échéance, ou plutôt une dépense sans espoir de retour, et l'on adopte, comme plus économique, le système si défectueux des vice-rois et des compagnies, lequel comporte une aliénation de la Nouvelle-France, à la charge de coloniser, d'administrer et d'évangéliser. Ce système substitue à l'initiative officielle l'initiative particulière, qui peut assurer une action plus personnelle, plus efficace. Avec du désintéressement, avec de l'esprit public, les résultats eussent été sans doute favorables. Mais comment pouvoir y compter quand, chez la plupart des sociétaires, le lucre est le seul mobile ? Comme les *trustards* de notre époque, ils veulent de plantureux dividendes, sans travail difficile, sans mise de fonds proportionnelle ; ils veulent "tirer du Castor", et ne point remplir leurs obligations. Puis l'exercice du monopole de la traite, comme tous les monopoles, développe chez les accapareurs un appétit de plus en plus vorace, et détruit chez un grand nombre l'ambition, l'esprit de con-

currence équitable, qui fait mettre en œuvre des talents, des aptitudes fructueuses pour le plus grand bien d'un pays. Le contrôle clairvoyant et énergique, indispensable pour ramener les associés à la pratique de leurs devoirs, fait totalement défaut. Et si l'on ajoute, dès le début, le manque de ressources pécuniaires suffisantes, puis la prise de Québec qui ruina pratiquement les Cent Associés, la guerre contre les Iroquois, l'obligation, onéreuse en somme pour les Compagnies, d'acheter toutes les pelleteries offertes à des prix fixes, les entraves suscitées sans le moindre scrupule par les colons de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre, y a-t-il lieu de s'étonner des maigres résultats obtenus sous ces administrations égoïstes et sans nerf ?

Et quand l'on étudie cette politique à courte vue qui fait aliéner tout un continent, puis déléguer en des mains insuffisantes ces pouvoirs immenses, absolus on devrait dire, pour arriver à des échecs lamentables, on s'étonne, on s'attriste, frappé d'une incompétence, d'une imprévoyance si manifestes. Et l'on ne peut facilement expliquer que des rois puissants, désireux de centraliser tout dans leur personne, jusqu'à dire : " L'Etat c'est moi, " aient toléré un tel système, au moment où ils prodiguaient pour des questions secondaires, pour des guerres interminables et sans profit, pour des parcelles d'Europe, tant de soins, tant de vies précieuses, tant d'argent...

Et même Louis XIV, non-seulement grand monarque, soucieux de remplir avec conscience son métier de roi, mais roi très laborieux, jusqu'à vouloir se rendre maître des nombreux rouages de l'administration, jusqu'à consacrer, — tel un actif ministre de notre époque — nombre d'heures, chaque jour, à dépouiller un énorme courrier, à rédiger, à dicter pour le bon gouvernement de son royaume, des mémoires, une correspondance accablante, ne comprit pas que l'Amérique lui offrait à développer, à protéger, des intérêts beaucoup plus importants que les intérêts de la guerre de Hollande, de la Ligue d'Augsbourg ou de la Succession d'Espagne. Il ne comprit pas que, afin de gagner une seule bataille, Luxembourg ou Turenne devaient sacrifier plus d'hommes qu'il n'en eût fallu pour donner une impulsion sérieuse au peuplement de la Nouvelle-France. Il oublia qu'une aile de moins à son fastueux palais de Versailles, que le sacrifice de ce Carrousel éblouissant, hommage rendu à la favorite encore discrètement aimée, eussent assuré des secours suffisants à sa colonie. Et pourtant, il avait pendant plus d'une heure questionné Pierre Boucher, l'envoyé canadien, sur les ressources de ces régions nouvelles, auprès desquelles toute l'Europe devait lui apparaître, en étendue, un bien petit domaine ; et pourtant, il avait le goût de faire grand, et sous l'in-

fluence de Colbert et de Talon, il conçut des desseins patriotiques... Mais, absorbé par des soucis nombreux, fruits amers de son orgueil et de sa prodigalité : guerres sans cesse renouvelées et, en somme, désastreuses, constructions et favoritisme sans mesure, qui engloutirent le plus clair des contributions versées par ses peuples, il n'accorda à l'avenir de la France au Nouveau-Monde qu'une attention distraite, qui donna des moissons si maigres, qu'un particulier d'ambitions robustes et de moyens considérables s'en fût déclaré peu satisfait. Oui, quand on s'attarde à considérer les développements possibles avec des ressources augmentées, et ce que coûta l'Ermitage de Marly, où le roi Soleil souhaitait s'aller reposer avec une douzaine de courtisans, l'espace d'une dizaine de jours tous les ans, frappé d'une telle inconséquence, l'on se dit : Mais comment se trouve-t-il donc que, au lieu d'ordonner à Mansart et à Louvois de lui créer Marly de toutes pièces, en dépit des obstacles qu'offrait la nature, en dépit même du simple bon sens, Louis XIV ne dit-il pas à Colbert qu'il lui établît à bref délai 10,000 colons en la Nouvelle-France ?

LES LIEUTENANTS GÉNÉRAUX OU VICE-ROIS

Le premier lieutenant général du Canada, (on pourrait dire vice-roi), fut le marquis de LaRoche, qui obtint d'Henri IV les plus amples privilèges, dont il ne put tirer parti pour des raisons restées inconnues. Ruiné, il mourut de chagrin.

Pontgravé et Chauvin lui succèdent.

Pontgravé, marchand entreprenant de Saint-Malo, qui sera dans la suite l'utile collaborateur de Champlain et son capitaine au long cours, homme estimable, bien qu'absorbé par le souci de la traite, devint le pionnier des Compagnies ¹.

Il obtient un privilège exclusif pour l'exploitation du fleuve Saint-Laurent, à la charge " d'établir des familles dans le pays et d'y bâtir un fort." Il s'associe Chauvin, huguenot de Honfleur, et capitaine dans la marine royale, qui possède du savoir-faire et du crédit à la Cour. On organise une expédition à Tadoussac, (1599), et 16 hommes y sont laissés dans une " cahute en cloisonnage." A son retour, l'année suivante, Chauvin constate que les hivernants sont tous morts

(1) Pontgravé, dit Emile Souvestre, était l'un de ces navigateurs moitié marchands, moitié corsaires, qui, lorsqu'on les hélait sur l'Océan, arboraient le pavillon de leur maison de commerce et passaient sous la protection de leur courage.

de faim, de froid, égorgés par les sauvages, ou disparus. Chauvin meurt bientôt, et sa commission passe à M. de Chastes, gouverneur de Dieppe, catholique d'un mérite rare. Il organise la Compagnie de Rouen, composée de marchands et d'armateurs. Sur la recommandation d'Henri IV, il propose à Champlain, arrivant des Indes Occidentales, de se joindre à l'expédition qu'il est sur le point de diriger vers Tadoussac. Celui-ci accepte (1603) et bientôt s'allumera en lui cet amour ardent pour le Nouveau-Monde, qui doit développer les aptitudes requises pour la tâche si ardue qu'il va lui falloir entreprendre, et lui faire décerner le beau titre de " Père de la Nouvelle-France."

A Tadoussac, Champlain rencontre, au nombre d'un millier, ces sauvages avec lesquels il va contracter une alliance qui suscitera la haine insatiable de l'Iroquois et mettra la colonie à un cheveu de sa perte. On a blâmé à tort cette action du Fondateur. Pour les meilleurs motifs elle s'imposait, et, cette fois comme toujours, Champlain donna preuve de son excellent jugement. De ces alliés que la Providence mettait comme tout naturellement sur sa route, jamais il ne cessera d'être l'ami fidèle ; il saura les dominer, il saura les édifier, jusqu'à leur faire admirer, par son parfait exemple, la vertu de chasteté, et déjà il rêve leur conversion.¹ Il ne peut communiquer au grand nombre de ses compatriotes le désintéressement, l'ardeur colonisatrice qui l'enflamment ; mais son esprit d'humanité se rencontre chez la plupart d'entre eux. Car, s'il nous faut les accuser de trahir trop d'âpreté au gain, de manquer de sens pratique, d'esprit de suite dans les essais de colonisation, il est juste d'admettre que partout les Français cherchèrent à civiliser, non à supprimer les peuplades barbares dont ils allèrent occuper les territoires. Quand les Espagnols, quand les Portugais torturaient les Aztèques et les Incas pour leur faire produire l'or qu'ils convoitaient ; quand

(1) Aussi habiles à saisir un caractère qu'à découvrir une piste, les sauvages disaient de Champlain : « Il nous a toujours assistés, nous n'avons jamais trouvé en lui deux paroles. Quant aux autres Français, ils ne nous veulent du bien que pour nos castors. »

Cet autre trait mérite d'être rappelé.

Après l'expédition contre les Iroquois, où il avait été blessé d'une flèche à l'oreille, quand Champlain revint de France à Tadoussac, après deux ans d'absence, aux Algonquins, montés sur le vaisseau et tellement éprouvés par la famine qu'ils étaient méconnaissables, l'on dit qu'il n'avait pu venir. Un vieillard, ne se laissant point convaincre, avise quelqu'un retiré dans l'ombre, lui prend l'oreille, puis dit tout joyeux : « Les gens sont au port de Tadoussac qui t'attendent. » C'était le Fondateur sous un déguisement.

les Anglo-Saxons payaient de fortes primes pour la chevelure du Peau-Rouge, traqué ainsi qu'un fauve, les Français traitaient l'idolâtre avec une compassion remarquable et s'en faisaient aimer ¹. Et ce sens de l'égalité, cette ardeur civilisatrice furent poussés jusqu'au désir touchant de *franciser* les sauvages par des mariages. Illusion généreuse que caressa Champlain, et que voulut réaliser Louis XIV, au moyen de dots aux Indiennes, restées néanmoins rebelles à ces beaux projets d'assimilation.

*
* *

Monsieur de Chastes étant mort sans avoir pu réaliser les espérances que faisaient naître ses aptitudes et ses bons desseins, M. de Monts le remplace; et il part (1603), accompagné de Champlain et de Poutrincourt, pour se rendre en Acadie où il essaie de fonder un établissement à Sainte-Croix, puis à Port-Royal. Après beaucoup d'épreuves et la perte de nombre d'hommes par le scorbut, il décide d'abandonner l'Acadie à Poutrincourt (1607), qui devra lui-même quitter l'année suivante, pour revenir en 1610 reprendre son établissement. De Monts jette aussitôt les yeux sur la vallée du Saint-Laurent, où le 3 juillet 1608, Champlain s'en vient fonder la première colonie qui poussera racines dans ce sol en apparence si inhospitalier de cette partie du Nouveau-Monde.

LA FONDATION DE QUÉBEC.

Quant au lieu qu'il crut devoir choisir, nous lisons dans ses Mémoires: "Je n'en pus trouver de plus commode, ni mieux situé que la Pointe de Québec, ainsi appelée des Sauvages, laquelle était couverte de noyers..."

De ses trente compagnons, Nicolas Marsolet, Etienne Brûlé, Bonnerme le chirurgien, Jean Duval, Antoine Natelet LaTaille, sont les seuls dont les noms nous soient parvenus.

Puis, l'on se mit aussitôt à construire une habitation à deux étages, de trois corps de logis, chacun pouvant mesurer 18 pieds de longueur sur 15 pieds de large. Le magasin avait 18 pieds sur 9, avec une cave de 6. Tout autour de l'Habitation circulait une galerie de 10

1. Quand Poutrincourt et ses compagnons quittèrent l'Acadie (1606), les Souriquois les accompagnèrent en pleurant. Au retour, trois ans plus tard, avec étonnement et joie les Français constatèrent que leurs bâtisses, même es objets mobiliers, avaient été scrupuleusement respectés.

pieds, qui servait de promenoir. Un fossé de 15 pieds sur 6 de profondeur protégeait contre les attaques des sauvages. A l'extérieur furent disposées des pointes d'éperons où l'on installa quelques pièces de canon. L'emplacement était à peu près où se trouve le marché Finlay actuel. De l'Habitation au fleuve, il ne restait qu'une lisière de terrain de douze pieds ; en arrière, jusqu'au pied du Cap, il y avait un espace de 100 à 120 pas, que Champlain fit aussitôt défricher. On y sema du blé et du seigle d'automne et l'on y planta de la vigne sauvage.

De cette humble façon, en ce petit coin de terre ignoré, Champlain confiait la semence bénie que la vieille France chrétienne envoyait à la jeune France idolâtre.

*
* *

Cette fondation de Québec, la quatrième tentative d'établissement par les Français en Amérique, mérite de fixer particulièrement l'attention. C'est l'un des beaux faits de l'histoire du monde ; et dans sa modestie, comme elle possède, cette fondation, des gages d'excellence et de vie !

Le Fondateur a tout ce qui constitue le grand homme et l'homme de bien ; plusieurs de ses compagnons joignent un courage très grand à des intentions généreuses et droites.

Puis arriveront bientôt ces Récollets, ces Jésuites, modèles parfaits de missionnaires ; ces admirables religieuses, Ursulines et Hospitalières ; puis encore, Maisonneuve, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, l'évêque de Laval, les martyrs du Long Sault ; Louis Hébert, Pierre Boucher, Charles Lemoine, Lambert Closse et tant d'autres... Quelle admirable phalange de héros et de saints ! Est-il un autre peuple dont le berceau fut de la sorte sanctifié par une telle abondance de surhumaines vertus ?

Et l'on oublie que, pour donner à la nation canadienne cette auguste origine, il fallut que les essais d'établissements antérieurs, tentés avec des gens de mauvaise vie, eussent échoué dans des circonstances providentielles et mystérieuses. Il suffit d'en rappeler une seule, ce scorbut si meurtrier et pourtant aisé à prévenir en substituant aux salaisons les viandes fraîches, assez faciles à se procurer, semble-t-il, dans des pays giboyeux. Supprimez, en effet, le "mal de terre," supprimez les épreuves qui décimèrent les premières expéditions, et les ancêtres des Canadiens eussent été les criminels de l'Isle

de Sable, les forçats de Roberval, ou les colons peu enviables de M. de Monts en Acadie..

Ouvrages mis à contribution : GARNEAU, *Histoire du Canada* ; FERLAND : *Cours d'Histoire du Canada* ; DIONNE, *Samuel Champlain* ; GRAVIER, *Vie de Champlain* ; SUITE, *Histoire des Canadiens Français* ; SALONE, *La colonisation de la Nouvelle-France*.

JEAN DU SOL.

(A suivre)

PAGES ROMAINES

LE TRAITÉ DE LAUSANNE.

Enfin, l'Italie et la Turquie se sont réconciliées après une longue guerre de plus d'un an.

On en connaît les causes ; on se souvient de la désinvolture avec laquelle l'Italie entreprit une conquête qu'elle qualifia, tout d'abord, de promenade militaire, tant elle crut pouvoir réaliser ses projets en peu de temps. Elle eut recours, dans ce but, au procédé, jusqu'ici inconnu dans les annales des peuples, de publier un décret d'annexion de deux provinces dont elle avait bombardé les côtes, mais nullement pénétré les terres. Il faut avoir vécu en Italie pour savoir avec quelle colère, s'inspirant de l'indignation des journaux, les Italiens lançaient des imprécations contre les Turcs qui ne s'inclinaient pas devant le décret royal leur enlevant la Tripolitaine et la Cyrénaïque. C'était d'un puissant intérêt, comme étude de psychologie nationale. L'Europe essaya en vain, en plusieurs circonstances, de trouver un terrain d'entente entre les deux belligérants, et la Turquie et l'Italie, prises de lassitude, finirent par engager directement des négociations à Ouchy, qui ont abouti au traité de Lausanne.

La journée historique fut celle du 15 octobre, journée des préliminaires de la paix. La Porte ayant définitivement renoncé de soumettre à la ratification du Parlement le traité de paix, avant que celui-ci entre en vigueur, les deux délégations de l'Italie et de la Turquie se réunirent, ce jour-là, à dix heures et demie, pour ne se séparer qu'à midi. A ce moment, les délégués étaient unanimes à déclarer qu'on se trouvait en bonne voie. Il ne restait plus, en effet, à régler que quelques points de détail. Toutefois, les Turcs ne voulaient rien terminer sans en référer une dernière fois à leur gouvernement. Les Italiens y consentirent à la condition que la réponse parvint le jour même, car ils avaient des ordres formels pour rompre les négociations à minuit précis.

Durant tout l'après-midi du 15, les conversations se poursuivirent nombreuses, fiévreuses ; on se demandait avec anxiété, si, maintenant que l'accord était fait sur presque tous les points principaux, une rupture ne surviendrait pas sur des questions de détail.

A six heures du soir, les préliminaires de paix étaient signés par les plénipotentiaires, dans un salon du quatrième étage de l'hôtel Beau Rivage,

faisant partie de l'appartement occupé par M. Bertolini, le chef de la délégation italienne.

La nouvelle en fut immédiatement télégraphiée à Rome et à Constantinople. Dès le lendemain matin, sur la petite tour de l'aile droite de l'hôtel Beau Rivage, fut hissé le drapeau italien ; sur la tour gauche, le drapeau rouge avec le croissant ; au milieu, le grand drapeau fédéral suisse. C'étaient les signes extérieurs du grand fait historique accompli.

En vertu des accords de ce traité le sultan promulgua un décret déclarant l'indépendance de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, et lança une proclamation à son peuple dans laquelle, sans faire allusion au traité de paix, il faisait ressortir que c'est dans l'intérêt même des populations de ces deux provinces qu'il a cru devoir prendre une telle décision. Pour l'avenir, la Tripolitaine et la Cyrénaïque seraient donc régies par des lois nouvelles inspirées par les besoins du moment.

D'un autre côté, le même jour, le roi d'Italie publia une proclamation dans laquelle, rappelant le décret d'annexion, il annonçait à son peuple la nouvelle organisation des deux provinces africaines.

La particularité de l'accord consiste en ce que, dans sa proclamation, le sultan ne fit aucune allusion ni au décret d'annexion, ni au traité de paix, et que les deux proclamations qui paraissaient s'ignorer ne faisaient en somme que se compléter.

Ces formalités accomplies, la Turquie commença à retirer ses troupes du théâtre de la guerre, après avoir reçu les honneurs militaires de l'armée italienne. Le retrait accompli, l'Italie évacua les îles de la mer Egée ainsi que ses forces navales qui opéraient dans cette mer.

Le sultan déclara une amnistie générale, en faveur des populations d'exilés pour tous les délits politiques, car, à la suite de l'occupation italienne, des manifestations s'étaient produites en faveur de la réunion à la Grèce. La Turquie s'engageait encore à rendre aux îles de l'Egée leurs anciens privilèges, ce qui équivalait à leur accorder une autonomie presque complète.

De son côté, l'Italie prenait à sa charge la partie de la dette ottomane afférente aux deux provinces africaines perdues par la Turquie.

Tel est le résumé du traité de paix de Lausanne.

Pour poursuivre le plus rapidement possible l'œuvre de pacification en Tripolitaine, les négociateurs décidèrent en outre la création de deux commissions composées d'éléments locaux, l'une pour la Tripolitaine, l'autre pour la Cyrénaïque, qui seraient chargées de se mettre en rapport avec les principaux chefs, et de leur faire comprendre que leur intérêt était de se soumettre et d'examiner également les besoins du peuple.

C'est dans l'après-midi du 18 octobre que furent échangées les signatures du traité de paix.

A trois heures, une automobile amenait M. Decoppet, conseiller fédéral, chef du département fédéral de l'Intérieur, et M. Bourcart, ancien ministre plénipotentiaire, secrétaire du département politique fédéral. Les délégués italiens et le conseiller Seffedin Bey reçurent la délégation suisse dans le salon du rez-de-chaussée. M. Decoppet prononça une courte allocution pour apporter aux négociateurs les félicitations du conseil fédéral, heureux que la paix fût signée sur le sol neutre de la Suisse.

M. Bertolini, chef de la délégation italienne, remercia le conseil fédéral ; les remerciements furent suivis d'un entretien intime qui dura un quart d'heure.

Après le départ des membres du gouvernement suisse, se firent les derniers actes des négociations italo-turques.

Les Italiens signèrent les premiers. Après la signature, M. Bertolini, qui paraissait vivement ému, serra la main de Naby Bey, puis les deux plénipotentiaires échangèrent des paroles d'amitié, souhaitant que, après cet acte, la Turquie et l'Italie n'eussent plus aucun motif de malentendu et de rancune.

Rédigé en français, le traité est écrit en une belle cursive, sur papier de luxe, format presque carré, chaque feuille étant bordée d'or.

La première page ne porte aucun entête; la seconde moitié de la dernière a été réservée aux signatures; à côté de chacune d'elles a été apposé un large cachet de cire.

Les deux exemplaires sont reliés, l'un par des rubans aux couleurs turques, l'autre par des rubans aux couleurs italiennes, le tout scellé de six cachets de cire rouge.

Le soir même du 18 octobre, les délégués turcs quittaient Ouchy pour retourner à Constantinople. Ce ne fut que le lendemain que les négociateurs italiens partirent pour Milan et Rome. Les premiers s'appelaient Mehmed Naby, Roumbeyegion Fahreddin, les seconds Pietro Bertolini, Guido Fusinato, Giuseppe Volpi.

Le gouvernement s'empessa aussitôt d'envoyer des félicitations patriotiques à ses plénipotentiaires, mais la généralité de la presse italienne n'accueillit pas avec enthousiasme les clauses du traité. Le *Giornale d'Italia*, qui se publie à Rome et se répand à profusion dans toute l'étendue de la péninsule, dès la première heure se hâta d'écrire « *La pace conclusa a Ouchy non è vantaggiosa ne vittoriosa per l'Italia, quale doveva essere e quale si aveva diritto di attendere; la pace, così come fu stabilita, è una delusione che rattrista profondamente il paese dopo che esso aveva seguito e sorretto con slancio così fervido e con sì mirabile concordia l'impresa in Libia.* »

Bien d'autres journaux, pour n'être pas aussi durs dans leurs expressions, n'en manifestèrent pas moins leur étonnement de ce que l'Italie, après avoir sacrifié tant d'hommes, dépensé tant d'argent et avoir pris Rhodes et d'autres îles, restituait celles-ci à la Turquie, et admettait la présence d'un représentant officiel du sultan (au point de vue religieux sans doute), dans les provinces annexées, ce qui ne pourra que maintenir un foyer d'opposition parmi les indigènes de la Lybie.

Dans son numéro du dimanche, 20 octobre, le grave *Osservatore Romano*, analysant les clauses du traité de paix, fait judicieusement remarquer que le traité de Lansanne constitue une véritable nouveauté dans la science des traités internationaux, une trouvaille machiavelique qui crée cette situation comique: l'Italie basant ses nouveaux rapports légaux avec la Lybie, sur un document émané du Sultan qu'elle ignore, et d'autre part la Turquie retirant ses troupes de ses deux provinces sans nulle raison, puisque à son tour elle ignore qu'une puissance s'en soit emparée. Et c'est sur ce jeu de chatte aveugle que s'établissent de nouveaux accords d'amitié entre les deux pays.

L'article I^{er} n'est pas moins curieux, puisque pour la cessation des hostilités, deux commissions, sont nommées pour agir par la persuasion, tandis qu'il suffit d'un ordre donné de part et d'autre pour que les coups de fusils ne partent plus.

Et tous les articles du traité renferment de semblables chinoiseries diplomatiques. Ils fourniront une ample étude sur la mentalité diplomatique des deux pays.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE ROMAINE

Prof. A.-M. MICHELETTI, DE PASTORE ANIMARUM: *enchiridion asceticum, canonicum, ac regiminis juxta recent. SS. Pontif. encycl. ac SS. RR. Congr. novissimas leges digestum*; gr. in-8, pp. 708; chez Herder et Pustet.

Tel est le titre d'un nouvel ouvrage sorti de la plume aussi savante que féconde du distingué professeur italien dont nous avons déjà, dans cette revue, ¹ loué hautement la science et le talent.

L'abbé Micheletti donna il y a quelques années, dans une des plus importantes institutions de Rome, des leçons très remarquées et très suivies de gouvernement ecclésiastique. Ces leçons, mûries par le temps et l'expérience, ont pris la forme de livres où l'art de gouverner, dans l'Eglise de Jésus-Christ, nous est présenté selon toutes les exigences de l'enseignement catholique et du droit chrétien.

Le volume que nous avons actuellement sous les yeux traite du bon gouvernement d'une paroisse.

Pour exercer avec fruit le ministère pastoral, de nombreuses qualités sont requises : sainteté de la vie, prudence, esprit de justice, science. C'est à l'aide de ces qualités et par le moyen de ces vertus, dont l'auteur nous décrit la nature et nous montre toute la nécessité, que le pasteur des âmes accomplit fructueusement son œuvre et réussit à conduire son peuple dans les voies de la prospérité matérielle et surtout du progrès religieux et moral.

Nous ne saurions, dans une simple page, donner une idée adéquate de ce volume où la richesse de la documentation à la fois biblique, patristique, historique, le dispute à l'ordonnance harmonieuse des matières et à l'opportunité judicieuse des aperçus. Rien ne paraît omis de ce qui, soit dans le dépôt de la tradition, soit dans le trésor des doctrines théologiques, soit dans l'étude des questions les plus actuelles, peut contribuer à former un curé éclairé, prudent, zélé, circonspect, habile à administrer les biens de l'Eglise et plus apte encore à manier et à sanctifier les âmes.

L'auteur consacre plusieurs pages à l'esprit d'oraison dont tout vrai pasteur doit se montrer animé : ce ne sont, certes, ni les moins belles, ni les moins éloquentes, ni les moins utiles. Il y circule un souffle apostolique digne d'un saint Bernard ou d'un saint Alphonse de Liguori.

Nous recommandons ce chapitre, et l'ouvrage tout entier, à tous les membres du clergé sans doute, mais plus spécialement à ceux d'entre eux qui ont reçu la noble tâche d'apprendre aux jeunes lévites comment diriger une paroisse et sauver des âmes. Ils y trouveront un puissant foyer de doctrine et une mine précieuse d'informations.

L.-A. P.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Mon grand catéchisme, Manuel d'instruction et de formation chrétiennes par MM. Th. DEQUIN et A. LEDIEU. — Prix : 2 fr. 50, Bloud & Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e). — Le zèle apostolique de M. l'abbé Dequin pour la jeunesse se continue et se traduit aujourd'hui par ce manuel qui, en

1 *Nouvelle-France*, t. VII, pp. 443-44; t. X, pp. 284-85.

son genre, comble, à notre avis, une lacune. De même que nous avons des cours gradués—élémentaire, moyen, supérieur,—pour la grammaire, l'histoire..., nous aurons désormais, pour la doctrine catholique, un *Grand Catéchisme*. Et, quand on sait combien mince et léger est le bagage catéchistique des jeunes gens qui entrent dans la vie, on ne peut qu'applaudir l'auteur de nous avoir donné un *Manuel* d'instruction et de formation chrétiennes à l'usage des finissants. Dieu et sa Loi,—Jésus-Christ et l'Eglise,—la Vie sur-naturelle,—telles sont les trois grandes divisions qui s'échelonnent en un total de 55 leçons, comprenant chacune : 1° un précis doctrinal; 2° un questionnaire; 3° des explications; 4° un essai d'éducation du sentiment religieux (conseils, réflexions, prières...); 5° des sujets de devoirs écrits; 6° enfin, des lectures, la plupart extraites de la Bible. C'est riche, substantiel, de forme neuve, originale, vivante, attrayante. M. Dequin, qui sait que la doctrine est la base de toute vertu, remporte, une fois de plus, tous les suffrages.

P. P.

Premières leçons de Catéchisme, par l'abbé DAVOT, missionnaire diocésain. 1 vol. in-32 Jésus. Prix de l'exemplaire cartonné : o fr. 40. Bloud & Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).—*Premières leçons...* c'est-à-dire « Catéchisme des commençants », un de ces nombreux *résumés* qu'a fait éclore l'acte pontifical sur l'âge de la première communion. M. Davot est un missionnaire qui se montre parfait éducateur des tout petits; il sait leur dispenser, à propos de doctrine, la nourriture convenable à leur intelligence qui commence seulement à se développer; des questions très simples et très précises à la fois, d'où découlent des réponses courtes, concises, claires, formulées en des termes dont l'enfant connaît déjà le sens ou qu'on lui explique d'un mot. Ainsi on lui apprend les *Rapports entre Dieu et l'homme* et l'*Œuvre de Jésus dans le Chrétien*. Il trouve de plus, à la bonne place, des prières et des cantiques. Avis donc à messieurs les Curés qui se désespèrent de n'avoir à leur disposition que le « solennel » Catéchisme diocésain.

P. P.

La Lumière de la Maison, par Jean NESMY, 1 vol. 315 pages, chez Duvivier, à Tourcoing, France.—Ce livre est un roman apologétique et social. C'est le chef-d'œuvre de M. Jean Nesmy, et c'est l'un des chefs-d'œuvre du roman contemporain. Avec *La Lumière de la Maison*, M. Jean Nesmy a pris rang parmi les meilleurs romanciers de notre temps. Il a réalisé les espérances qu'annonçaient avec tant d'éclat ses deux romans précédents, *l'Ivraie* et *les Egarés*.

La lumière de la maison, c'est la foi; c'est, dans le roman de Jean Nesmy, le retour à la politique de la religion. La maison sans lumière, c'est la maison où l'on travaille, où l'on souffre, où l'on écrase sous l'épreuve, sans que la pensée de Dieu, sans que la parole du prêtre vienne éclairer les âmes, et consoler les souffrances. Le jour où M. l'abbé Herluison est entré dans la maison du père Mouche, c'est l'espérance et c'est la joie qui sont venues prendre place au foyer. Le curé a fait là son œuvre bonne; il a fait là ce qu'il fait maintenant dans toute sa paroisse. Il instruit, il édifie, il fait tomber les préjugés qu'entretiennent les ouvriers anticléricaux de Saint-Aventin. Il fait apparaître le prêtre comme le meilleur ami du pauvre, le pacificateur des grèves, le soutien le plus solide de l'ordre social.

Et ce livre est écrit dans un style qui est l'un des meilleurs. L'auteur est à la fois peintre et psychologue. Il analyse avec finesse, et répand sur ses tableaux les couleurs les plus variées. Quelques traces de préciosité apparaissent ici ou là; mais ces pages sont, en général, écrites dans une langue

souple, riche, limpide, harmonieuse. Quel beau livre pour les écoliers, pour les jeunes gens qui y apprendront à penser et à écrire, pour le peuple qui apercevra en pleine lumière l'action bienfaisante du prêtre ! C. R.

La Prédication contemporaine. Pensées et conseils homilétiques par M^{sr} de KEPPLER, évêque de Rottenburg. Traduit de l'allemand par l'abbé Léon Donadicq. Un vol., petit in-18, 140 pages, chez Lethiellieux, Paris. Ce petit livre est un des meilleurs manuels de prédication que nous ayons. Il nous vient de l'Allemagne, où il eut cinq éditions en six mois ; il est écrit par M^{sr} de Keppler, le prélat érudit et lettré qui est aujourd'hui l'un des chefs de l'épiscopat allemand. Dans quel esprit faut-il prêcher, et avec quel soin, M^{sr} de Keppler le dit avec autorité dans ces cent quarante pages, qui sont une série de conférences faites par l'auteur en 1910, au Congrès annuel de la prédication. Prêcher toute la vérité, savoir l'adapter aux besoins des auditeurs, et l'exposer avec franchise et clarté ; montrer le christianisme, non pas comme un accusé qui se défend, mais comme une doctrine qui éclaire et qui sauve ; faire aimer cette doctrine, et faire aimer les vertus qu'elle garde ; « prêcher joyeusement et prêcher la joie » ; développer en soi-même les qualités intellectuelles morales qui assurent l'autorité du prêtre : voilà quelques unes des obligations du prédicateur que rappelle M^{sr} de Keppler. Tous les prêtres aimeront à lire le livre où se trouvent condensés de si utiles conseils. C. R.

La Paroisse, choix de discours, par le chanoine VAUDON, 1 vol. in-8° écu. Prix : 4 frs., Bloud, Paris. C'est le premier volume d'une série sur le même sujet, qui ouvre elle-même un nouveau recueil de prédication. Renouveler et rajeunir ces compilations qui encombrant les bibliothèques, voilà, certes, une entreprise intéressante et fort opportune, car la plupart ont vieilli en ce sens qu'il leur manque l'apport de la prédication moderne. Ce volume consacré à « l'Installation du nouveau curé, » se compose d'excellents sermons pleins de doctrine et des plus élaborés. Parmi les noms des auteurs nous lisons ceux de M^{sr} Germain, évêque de Coutances, celui de M^{sr} Duquesnay, archevêque de Cambrai, et ceux de plusieurs orateurs célèbres, tels que le P. Minjard, le P. Delaporte, etc. Le cardinal Bourret, cité dans la préface, disait : « On a beaucoup médité des compilations, je n'essaierai pas de les réhabiliter ; mais quand elles sont bien faites, je ne puis m'empêcher de les trouver commodes et fort intéressantes. » C'est bien le cas de celle-ci.—C.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Catholic Centennial Souvenir, 1812-1912. A sketch of the achievements of the Catholic Church in Western Canada. Grand album in-folio, illustré de très nombreuses gravures dans le texte. La Compagnie de publication *West Canada*, Ltée, Winnipeg, Man. Intéressant résumé de l'histoire de cette Eglise de l'Ouest, dont les débuts furent si humbles et si pénibles. On y voit, dans un éloquent raccourci, la réalisation invariable du programme apostolique : *Ego plantavi, Apollo rigavit*, c'est la part obligatoire de l'homme ; et surtout le merveilleux accroissement de l'œuvre dont Dieu seul est l'artisan tout puissant : *Deus autem incrementum dedit*. Rien ne fait mieux ressortir la vérité de cette parole que le contraste par l'image, entre les pre-

nières chapelles dressées dans la prairie pour les néophytes indigènes et les majestueuses cathédrales et églises des villes florissantes où affluent aujourd'hui les fidèles venus de tous les pays de l'univers; entre la pauvre cabane-école des commencements et les beaux édifices que nos frères de l'ouest, sans aide de l'Etat, souvent même en dépit de lois et de taxes onéreuses et injustes, ont consacrés à l'éducation et à l'instruction catholique.

L. L.

Alasolmagani oigatigen, Paroissien Micmac, nouvelle édition, considérablement augmentée, 1^{re} partie, par le R. P. PACIFIQUE, capucin, petit volume de 636 pages in-64, Sainte-Anne de Ristigouche, 1912. Dans notre siècle de manuels abrégés et de *vest-pocket prayer-books*, on pourrait s'étonner des proportions que menace de prendre le *Paroissien Micmac*. Mais il faut compter avec la piété des sauvages catholiques, restés fidèles aux traditions de leurs ancêtres et du « patriarche » qui les initia à la vie dévote. Or, les précieux manuscrits de l'abbé P. Maillard, l'apôtre par excellence de la tribu micmaque, sont trop riches en formules liturgiques pour que son digne émule, le Père Pacifique, ne fût pas tenté de faire, en les reproduisant, revivre la piété des anciens jours. Ainsi, pour la première fois, le missionnaire publie tous les offices des Heures canoniales du dimanche, et de presque tous ceux de chaque jour de la semaine, à savoir: *Prime* (ou prière du matin) la *Messe* et *Complies*. On apprendra avec édification que ces offices étaient célébrés publiquement, y compris celui de minuit. Il y a même encore, dans les Provinces Maritimes, quelques vieux Micmacs qui se lèvent à minuit pour prier. Le Père Pacifique réserve pour la 2^{ie} partie (un autre volume) les offices des heures canoniales des jours de fêtes. Heureux d'avoir pu doter ses ouailles d'un eucologe si nourri, le bon missionnaire désire exprimer sa reconnaissance à Sa Grandeur l'Archevêque de Québec, qui lui a donné accès aux précieuses archives de sa maison, et lui a permis d'y puiser à satiété de quoi alimenter la ferveur des descendants du premier aborigène chrétien du Canada.

L. L.

Inventaire chronologique des Livres, Brochures, Journaux et Revues publiés en diverses langues dans et hors la province de Québec. Premier supplément, 1904-1912, par N.-E. DIONNE, M. D., LL. D., M. S. R. C., bibliothécaire de la Législature de la province de Québec. Brochure de 76 pages gr. in-8, Québec, 29, rue Couillard. L'auteur poursuit et parachève le travail de bibliographie canadienne que nous avons déjà signalé dans cette revue lors de l'apparition successive des trois premières livraisons de son *Inventaire chronologique*.

L'Histoire Sainte enseignée. Livre du maître et de la maîtresse. 1^{re} partie. *Les Temps primitifs* (26 leçons) par l'abbé F.-A. Baillargé, curé de Verchères, 180 pages in-8°. 1912. Se vend chez l'auteur: prix, *franco* par la poste 55 sous. Ce nouvel ouvrage de l'industriel curé pédagogue fournira aux catéchistes une mine de renseignements utiles pour la préparation de leurs leçons aux élèves des trois degrés de l'instruction primaire.

En garde! Termes anglais et anglicismes, dans le commerce, les amusements, les professions, les métiers, les voyages, à la ferme, au Parlement, etc. Jolie plaquette in-12 de 128 pages sous couverture de couleur, avec titre rouge et noir. Se vend 15 sous l'unité: remises à la douzaine, etc. Cet opuscule en est déjà rendu à la 3^e édition et à son 20^e mille.

LA SOLUTION DU PROBLEME

Dans notre livraison de juin dernier, nous soumettions à un REFERENCE (oh ! combien limité et discret !) la question de notre disparition ou de notre survivance. Ceux de nos lecteurs qui ne tranchent pas tous les feuillets de la revue n'ont évidemment pas été ébranlés par notre mise en demeure. Les plus "tranchants", au contraire, nous ont donné des signes tangibles de leur sympathie, en s'empressant de doubler le prix de leur abonnement. Grâce à cette preuve non équivoque de leur intention, nous sommes aujourd'hui en mesure de résoudre le grave problème que nous signalions naguère aux patrons de notre oeuvre. Nous ne mourrons donc pas, puisque le verdict d'amis généreux nous rend la vie. Nous profitons de cette occasion pour leur exprimer publiquement, comme nous l'avons déjà fait en particulier, toute notre gratitude. Si nous nous rangions au sentiment de la pluralité, nous élèverions à "deux piastres" l'abonnement à la "Nouvelle-France". Mais fidèle à notre principe : IN MEDIO STAT VIRTUS, cette fois encore nous recourons à un moyen terme et nous nous contentons de réclamer \$1.50. En revanche, ce prix sera uniforme pour toute notre clientèle : celle de la campagne comme celle de la ville, celle des Etats-Unis comme celle du Canada. Les abonnés des pays compris dans l'union postale en bénéficieront comme les autres. Quant aux Mécènes amis qui croiront pouvoir, sans manquer à la justice commutative, nous faire toucher un billet de deux piastres ou . . . davantage, leurs noms seront inscrits en lettres d'or sur les diptyques de la "La Nouvelle-France", car grâce à eux, non seulement nous vivrons, mais la vie nous sera moins mourante et plus gaie.

L'ADMINISTRATION.

Ceux qui auraient déjà acquitté leur abonnement de 1913, d'après l'ancien tarif, peuvent suppléer la différence, soit maintenant, par l'envoi de timbres-poste, soit à l'occasion du prochain règlement.—Les rares abonnés retardataires seraient bien aimables s'ils acquittaient leur dû avant l'expiration de l'année courante.—Ceux qui *tiennent à ne plus recevoir* la revue voudront bien nous en prévenir par lettre ou par carte postale.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - *L'abbé L. LINDSAY.*